

MAJPE Pain d'Epices

Projet d'établissement
2023-2027



Résonance
leur avenir, notre futur

Le projet d'établissement répond à une obligation légale et réglementaire de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 et de l'article L 311-8 du code de l'action sociale et des familles. Ce dernier stipule que « pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. »

Le cadre d'élaboration s'appuie sur la recommandation de l'Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des établissements Sociaux et Médico-sociaux (ANESM), datant de Mai 2010, intitulée « Élaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service ». Ce projet d'établissement a pour vocation de décliner les grandes orientations voulues par les instances dirigeantes en cohérence avec le projet associatif.

Au-delà d'un document obligatoire, il représente la carte d'identité de la Maison d'Accueil de Jour Petite Enfance du Pôle Petite Enfance. Il est également un véritable outil de travail, permettant de répondre aux objectifs suivants :

- Fixer les objectifs généraux de travail pour répondre au mieux aux attentes et besoins des usagers et de leur famille
- Rappeler les valeurs fondamentales, les convictions et les grandes orientations de l'association gestionnaire
- Constituer le référentiel majeur tant de l'élaboration des projets personnalisés (PP) que des évaluations interne et externe
- Être un outil de communication externe conformément aux recommandations de l'ANESM.

Le comité de pilotage était constitué des administrateurs, de la direction générale et de l'équipe de direction des établissements.

La constitution du comité de conduite de l'élaboration du projet a été de 9 personnes au sein de Maison d'Accueil de Jour Petite Enfance du Pôle Petite Enfance qui sont : la cheffe de service, l'équipe éducative et la psychomotricienne. Ce dernier a tenu compte des conclusions et propositions découlant de l'évaluation externe de 2014.

Cette réactualisation s'est opérée avec la totalité de l'équipe sur une journée de réflexion prévue à cet effet. Le travail d'élaboration s'est construit progressivement durant l'année 2022. Chaque professionnel a pu se positionner sur une thématique pour repenser et actualiser le projet d'établissement. Cette journée de travail a pu faire émerger un plan d'action permettant l'amélioration du fonctionnement et de la qualité de l'accompagnement des usagers.

Les parents ont été sollicités à travers des interviews les questionnant sur leur ressenti, vécu et souhaits au sujet de l'accompagnement offert.

Les bénévoles ont été associés dans le cadre de l'élaboration de ce projet d'établissement.

Par ailleurs, un groupe de travail a été organisé avec les services support (cuisine, secrétariat, accueil, logistique...) pour les inclure dans la réflexion.

Les réunions de travail se sont tenues toute l'année 2022 de façon à faire émerger un diagnostic de la structure et déboucher sur des fiches actions permettant l'amélioration du fonctionnement et de la qualité de l'accompagnement des usagers.

Le projet d'établissement a été validé le 24 novembre 2022 par les administrateurs.

SOMMAIRE

1) <u>L'histoire et le projet de l'organisme gestionnaire</u>	p.5
1.1 : L'Histoire	p.5
1.2 : Les missions	p.6
1.3 : Les principes et valeurs	p.6
1.4 : L'organisation	p.7
1.5 : L'ambition	p.7
1.6 : Le public et la vision du futur	p.8
1.7 : Les axes stratégiques	p.9
1.8 : Le plan d'actions	p.9
 2) <u>L'établissement et ses missions</u>	 p.10
2.1 : L'historique et l'implantation géographique	p.11
2.2 : Les missions et les arrêté d'autorisation	p.11
2.3 : L'inscription de l'établissement dans le schéma départemental	p.12
2.4 : Les définitions juridiques et les conventions	p.12
 3) <u>Le public et son entourage</u>	 p.14
3.1 : La Population accueillie	p.14
3.2 : Les modalités d'accompagnement	p.14
3.2.1 : L'admission et accueil	p.14
3.2.2 : La contractualisation de l'accompagnement	p.15
3.2.3 : L'élaboration du projet personnalisé	p.15
3.2.4 : La sortie du dispositif	p.16
3.3 : Une expression et une participation des usagers favorisés	p.17
 4) <u>La nature de l'offre de service et son organisation</u>	 p.18
4.1 : L'accompagnement au quotidien	p.18
4.2 : L'accompagnement à la santé	p.21
4.3 : Les prestations éducatives	p.21
4.4 : Les prestations paramédicales	p.23
4.5 : les prestations de transport	p.24
4.6 : Les prestations des services transversaux	p.24
4.6.1 : Le secrétariat d'accueil	p.25
4.6.2 : Le service logistique	p.25
4.6.3 : Le service sécurité et patrimoine	p.25
4.6.4 : Le service informatique	p.26
4.6.5 : La restauration	p.26

5) <u>Le travail en réseau</u> :	p.28
5.1 : Les partenaires	p.28
6) <u>Les principes d'intervention</u> :	p.30
6.1 : La gestion des paradoxes	p.30
6.2 : Le positionnement des professionnels à l'égard des usagers : le respect des droits	p.30
6.3 : L'évaluation de la qualité	p.30
7) <u>Les professionnels et les compétences mobilisées</u> :	p.35
7.1 : Des compétences et des qualifications indispensables	p.35
7.2 : La dynamique du travail en équipe	p.35
7.3 : Les outils	p.36
7.4 : Les réunions	p.36
7.5 : Les formations	p.37
8) <u>L'évolution et le développement au regard des besoins</u> :	p.38
8.1 : La progression et le développement	p.38
8.2 : Le plan d'action	p.39
8.3 : Les fiches actions	p.39
Glossaire	p.42

Mot du Président

« Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. »

Article 311-8 du Code de l'action sociale et de la famille

Ce projet ci-après implique l'ensemble du groupement de l'Association Résonance. Il est résolument tourné vers l'action. Il a été constitué en cohérence avec les lignes directrices du projet associatif 2022-2026 et il en constitue le support technique et en a intégré le diagnostic et les objectifs.

Écoute et analyse, dialogue et ouverture, engagement et responsabilité, réactivité et efficacité, sont les maîtres mots qui sous-tendent la réflexion de ce projet.

C'est un outil pour le management des projets et des équipes en prenant en compte les exigences et contraintes de l'environnement du secteur et l'évolution des besoins des publics accueillis.

Il est à la fois :

- Projet en termes d'anticipation, de projection
- Référence dans le sens de guide, du « fil rouge » pour l'ensemble des acteurs impliqués.

Mais c'est avant tout une réflexion de l'établissement ou du service sur les conditions d'une organisation cohérente et attentive aux besoins des enfants, des adolescents et des adultes que nous accompagnons au quotidien pour que dans notre société chacun y trouve sa juste place et ceci avec depuis 1879 et 1885 la même conviction.

« Et chaque étoile même brille d'un éclat particulier »

Guy ZOLGER
Président de l'Association Résonance

1) L'histoire et le projet de l'organisme gestionnaire :

1.1 L'Histoire :

Les Protestants engagés Gustave STRICKER à Mulhouse et Caroline BINDER à Colmar, avec l'aide des Consistoires protestants respectifs, ont eu la volonté d'agir en faveur des plus défavorisés.

Gustave STRICKER, négociant à Mulhouse, lors d'un stage en Angleterre, avait été très impressionné par l'œuvre réalisée à Bristol par Georges JULLER, le protecteur des orphelins de cette ville. Il se sentit appelé à réaliser quelque chose d'équivalent à Mulhouse.

C'est le 5 avril 1879 qu'il crée la Fondation Saint-Jean composée d'un asile. En 1891, il peut faire l'acquisition d'un immeuble au 6, rue Saint-Jean, dans la cour duquel il fait construire, avec ses fonds propres et ceux de quelques amis, un bâtiment neuf. Inauguré le 28 août 1891, il prend le nom d'Asile Saint-Jean.

En 1947, l'Asile prend le nom de « Home Saint-Jean », appellation qu'il a depuis conservée.

En 1958, création d'un Foyer des apprentis qui prend par la suite le nom de Foyer Saint-Jean au 8, rue du Collège à Mulhouse.

De 1984 à 1988, déménagement progressif du Foyer Saint-Jean à Bourtzwiller au 28, rue de Ruelisheim.

En 1998, la Fondation Saint-Jean ouvre un Foyer Saint-Jean à Colmar.

En 2012, la Fondation Saint-Jean ouvre un Service d'accueil des mineurs étrangers isolés adossé au Foyer Saint-Jean de Bourtzwiller.

En 2011, le Home Saint-Jean et le siège de la Fondation Saint-Jean déménagent de la rue Saint-Jean au 17, rue des Gymnastes à Mulhouse pour s'adapter à l'évolution des normes de sécurité et d'accessibilité ainsi qu'aux nouvelles dispositions éducatives.

Caroline BINDER, en 1885, avec l'appui du maire de Colmar de l'époque Camille SCHLUMBERGER s'appuyant sur l'expérience novatrice à Bonn de Bertha LUNGSTRAS qui vient en aide à des jeunes femmes dans la misère qui accouchent dans des conditions précaires et se trouvent jetées à la rue avec leurs nouveau-nés, décide de fonder à Colmar une œuvre semblable.

En 1919, l'établissement est dénommé « Pouponnière - Maison de Protection Maternelle ».

Dans les années 1950, l'Association transfère son activité à Logelbach, chemin des Confins.

Entre 1969 et 1976, les mœurs changeant, le nombre de mères et d'enfants diminuant, le Conseil d'Administration de l'époque décide de convertir 30 lits de la pouponnière en lits pour enfants handicapés.

En 1998, création d'un centre maternel d'une capacité de 6 appartements sur le site.

En 2008, ouverture d'un nouvel établissement « La maison d'accueil de jour petite enfance ».

En 2012, absorption de l'association « Le Portail » et de son pôle Insertion suivi de la création d'un service de médiation énergétique.

En 2013, installation à Ingersheim d'une maison « Accueil séquentiel - accueil de jour ».

En 2015, déménagement du Centre maternel à Colmar, rue de Neuf-Brisach.

Et depuis 2016, intégration totale du périscolaire « l'Atelier du Château » à Ingersheim.

La Fondation Saint-Jean et l'Association Résonance sont regroupés sous la bannière Résonance.

En 2018, la Fondation Saint-Jean et l'Association Caroline Binder s'unissent et donnent naissance à l'Association Résonance pour répondre globalement aux besoins des enfants, des adolescents, des parents, des familles et des personnes en difficulté. Le regroupement des établissements de la Fondation Saint-Jean et de l'Association Caroline Binder, avec leur diversité et la multiplicité des champs d'intervention, est une richesse pour la nouvelle Association Résonance.

1.2 Les missions :

Une association au service de l'enfance en Alsace : Accueillir, prévenir, protéger, héberger, accompagner et aider les enfants, les adolescents, les parents, les familles, les personnes en difficulté.

Résonance accueille et accompagne les personnes en situation de difficulté sociale, de handicap et de risque d'exclusion, qu'il s'agisse d'enfants, d'adolescents, d'adultes ou de familles. Reconnue d'utilité publique, Résonance propose une palette de compétences, d'actions et de dispositifs au service des familles et de l'enfance dans le Haut-Rhin : pouponnière, maison d'accueil de jour petite enfance, maison d'enfants à caractère social, établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés, centre maternel, actions d'aide à la parentalité, hébergements et actions éducatives pour les enfants, les adolescents, les mineurs non accompagnés, activités extrascolaires...

300 professionnels œuvrent au quotidien pour prévenir, protéger et accompagner les enfants, les familles et les personnes. Les équipes sont investies dans un projet citoyen qui agit en faveur du vivre ensemble, dans la reconnaissance et le respect mutuel.

A l'écoute des pouvoirs publics, en partenariat avec la Collectivité européenne d'Alsace, l'Agence Régionale de Santé, des différentes collectivités et des institutions privées, Résonance participe à l'action sociale médico-sociale territoriale. Elle oriente ses projets de développement au regard des besoins d'une société en constante évolution.

Pour Résonance, chaque personne accompagnée, enfant, adolescent ou adulte, est une personne unique et singulière, inscrite dans un parcours de vie, dont l'écoute et la parole contribuent à optimiser la coordination des interventions en prenant en compte les ressources de son entourage.

Depuis son origine, Résonance a su rester fidèle à ses valeurs spirituelles tout en s'adaptant aux transformations et aux besoins de la société.

1.3 Les Principes et Valeurs :

Les valeurs issues du protestantisme ont marqué l'origine de la Fondation Saint-Jean et de l'Association Caroline Binder. Elles fondent leur volonté d'être utile de façon juste, leur engagement selon leur conscience ainsi que leur refus d'obéissance aveugle aux dogmes et aux institutions.

Le regroupement au sein de l'Association Résonance n'a d'autre but que d'assurer leur pérennité et leur développement.

En cohérence avec le cadre de la laïcité républicaine, le rappel de notre origine religieuse spécifique n'a d'autre but que de se référer étymologiquement à ce mot qui signifie « religere » c'est-à-dire relier, faire lien, afin d'accueillir chacun : les enfants, les parents, les résidents et le personnel dans le respect de leur identité sans discrimination.

Quelles que soient ses convictions, chacun y a sa place dès lors qu'il apporte sa pierre à l'édifice dans le respect des consciences : le respect des personnes est au centre de notre action.

L'Association s'inscrit dans une éthique chrétienne orientée vers le développement de tout être dans ses dimensions affectives, physiques, psychologiques et spirituelles.

De manière générale, les professionnels seront attentifs à trouver une approche pour que cet engagement universaliste et humaniste soit respecté.

L'Association souscrit aux textes et principes suivants :

La déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par l'ONU en 1948 ;

La convention relative aux droits de l'enfant ratifiée par l'UNICEF en 1989 ;

La charte des Droits et Libertés de la personne accueillie votée par le Parlement en janvier 2002.

Elle rappelle le caractère non lucratif de son engagement. Son action est orientée vers le service à l'autre.

Ses membres sont bénévoles, le bénévolat est associé en complémentarité au professionnalisme des salariés. Un comité de veille éthique, composé de salariés, bénévoles et administrateurs, veille au respect de nos valeurs associatives, qui sont les suivantes :

- Adaptabilité
- Refus de toute exclusion
- Bienveillance
- Respect de l'intégralité morale
- Engagement de chaque instant

1.4 L'Organisation :

Dans un monde changeant rapidement, Résonance met en œuvre une organisation transversale pour faire face à de nouveaux défis et aux besoins complexes des publics qui impliquent de faire association « autrement ».

Résonance en chiffre en 2022, c'est :

- 375 enfants accompagnés
- 21 appartements pour l'insertion
- 7 pôles
- 17 M€ de budget en 2021

Pour accomplir notre mission, c'est environ 300 salariés et 17 bénévoles gestionnaires qui sont au service de nos publics accompagnés.

L'organisation de Résonance s'articule autour de 7 pôles.

1.5 L'Ambition :

Née du rapprochement de la Fondation Saint-Jean de Mulhouse et de l'Association Caroline Binder de Colmar, Résonance a pour objectif de répondre aux besoins d'une société en pleine mutation et d'une ascension inquiétante de familles et personnes en situation de fragilité.

Si elle a pour but de protéger, d'écouter et de venir en aide à des enfants, des adolescents et des jeunes en difficulté, ainsi qu'à leurs familles et aux personnes seules, Résonance remplit ses missions en proposant des dispositifs variés auprès de publics vulnérables.

Résonance a pour ambition de devenir une organisation de référence, un acteur majeur en Alsace. Pour ce faire, elle devra être encore plus influente, avoir encore plus d'impact auprès de ses publics et de continuer à développer son efficience.

C'est pour ces raisons qu'elle orientera de plus en plus ses projets de développement au regard des besoins d'une société en pleine mutation. Les équipes, investies d'un projet inscrit dans une vision citoyenne en développant la capacité à vivre ensemble, dans la reconnaissance et le respect mutuel des identités seront les acteurs clés du succès de ce projet associatif.

1.6 Le public et la vision du futur :

Quatre enjeux majeurs vont conditionner en profondeur le secteur de la protection de l'enfance au cours des prochaines années :

- La croissance des besoins et la complexification des situations à prendre en charge,
- Un mouvement de concentration, le besoin d'expertises et une concurrence accrue,
- Le besoin de solutions d'accompagnement plus systémiques centrées sur l'enfant et sa famille,
- Le besoin de développer l'attractivité des métiers et les parcours professionnels.

La croissance des besoins et la complexification des situations à prendre en charge.

Les besoins sont en croissance mais il est important de souligner également la complexification des situations à prendre en compte. Les enfants dits « cabossés » relèvent de plus en plus de troubles multiples qui nécessitent des compétences plus fines et plus diversifiées de la part des équipes.

Un mouvement de concentration, le besoin d'expertises et une concurrence accrue.

Le monde de la protection de l'enfance se restructure au niveau national. Les institutions de petite taille n'ont plus les moyens financiers et humains pour faire face aux enjeux liés à la croissance de la complexité du métier. Et les pouvoirs publics, qui ont bien compris l'intérêt de disposer d'acteurs aptes à y faire face, conduisent des politiques de concentration qui concernent directement Résonance. De fait, des structures de grande taille se développent. Il devient donc indispensable de se positionner sur son territoire à un niveau qui permette à la fois de développer continûment la qualité de son action, et d'être un acteur reconnu pour sa solidité et sa capacité d'innovation. La question du positionnement et celle de la qualité de la prestation offerte deviennent, de ce fait, déterminantes pour s'assurer une place de qualité dans un monde de plus en plus concurrentiel.

Le besoin de solutions d'accompagnement plus systémiques centrées sur l'enfant et sa famille.

La complexification croissante, soulevée ci-dessus, des situations des jeunes accompagnés, mais aussi de leurs familles, suppose de savoir aborder ces situations de façon holistique, en prenant en compte tous les facteurs susceptibles de conduire à les améliorer et à trouver des solutions satisfaisantes et si possible durables.

Cela conduit à faire évoluer le contenu de l'offre d'accompagnement et à le renforcer dans deux dimensions :

1. Une coopération active, systémique, entre toutes les parties prenantes, à commencer par les jeunes et leurs familles,
2. Une conduite de l'accompagnement centrée sur les besoins et les possibilités de la personne et de son entourage, en tenant le plus possible compte de sa singularité.

Cela conduira à créer de nouvelles offres, faisant appel à de nouvelles approches, visant des besoins qui n'étaient pas couverts par l'offre existante, ou des besoins nouveaux.

Le besoin de développer l'attractivité des métiers et les parcours professionnels.

Au regard des évolutions des besoins en accompagnement, la question du déficit d'attractivité des métiers liés à la protection de l'enfance, liée la faible valorisation de ces activités dans la hiérarchie sociale, devient un enjeu majeur. « Alors même que le secteur social et médico-social est en pleine expansion pour répondre à des besoins croissants (protection de l'enfance maltraitée, intégration scolaire, basculement de l'autisme dans le secteur médico-social par la loi du 11 décembre 1996, aide aux plus démunis, lutte contre la pauvreté, l'isolement social etc.), les métiers du social n'attirent plus, même si, en valeur absolue, leur effectif augmente : l'heure reste aux difficultés de recrutement »¹.

1.7 Les axes stratégiques :

Notre projet associatif a été co-construit avec la Gouvernance, l'encadrement, les professionnels, et nos partenaires. Il a permis de mettre en évidence quatre axes stratégiques :

AXE 1 : OSER ETRE UN ACTEUR MAJEUR
AXE 2 : OSER ETRE UN ACTEUR INFLUENT
AXE 3 : OSER ETRE UN ACTEUR IMPACTANT
AXE 4 : OSER ETRE UN ACTEUR EFFICIENT

1.8 Le plan d'actions :

Pour mener à bien son plan associatif, Résonance s'est dotée, à travers une dynamique intensive de co-construction :

- D'un système de chartes destiné à orienter l'engagement de ses acteurs : la charte des professionnels, la charte des managers, la charte de communication, la charte des administrateurs.
- De 3 grands programmes, pilotés chacun par un comité de pilotage réunissant des professionnels, des managers, des administrateurs, chargés d'assurer la dynamique d'évolution de Résonance sur toute la durée du plan :

1. Le programme « Développement »
2. Le programme « Métier »
3. Le programme « Ressources Humaines »

¹ <https://askoria.eu/index.php/actualites/808-attractivite-du-travail-social-en-baisse-secteur-en-danger-comprendre-pour-mieux-agir>

2) L'établissement et ses missions :

Préambule :

Le Projet d'Etablissement est un document important dans la mesure où il est la traduction et la mise en œuvre des orientations politiques de l'association, adaptées à l'établissement. Il s'inscrit dans une stratégie de communication interne et externe, il se veut référentiel en interne affichant le cadre éthique et organisationnel garant du respect des droits des usagers.

Il a été élaboré suite à une participation active des différents acteurs de la Maison d'Accueil de Jour Petite Enfance (MAJPE) : la direction, les cadres, les équipes éducatives et paramédicales, le personnel administratif, la logistique et l'entretien, mais aussi des bénévoles et parents. Ce travail n'aurait pu porter ses fruits, sans l'engagement, l'investissement et la richesse des échanges. Nous souhaitons à cette occasion les en remercier.

Ce projet d'établissement 2023/2028 est le fruit de plusieurs mois de réflexion. En cela, il constitue un moment fort de la vie institutionnelle, à la fois, fédérateur et dynamisant.

« Aucun professionnel ne peut se sentir à l'aise dans son action s'il n'en reconnaît pas le sens ».

Michel Lemay

Il se veut le témoignage de professionnels qui consacrent leur énergie à l'écoute et à l'éducation des enfants qui nous sont confiés et à l'accompagnement de la parentalité.

Au sein de ce projet, nous affichons notre volonté de :

- Développer pour chacun un accompagnement adapté et inscrit dans un parcours de vie,
- Conforter le soutien à la parentalité en développant le pouvoir d'agir,
- Développer les partenariats,
- Tendre vers une amélioration constante de nos missions,
- S'inscrire dans une veille active pour mieux répondre aux besoins de l'écosystème.

En devenant outil de référence des professionnels, il viendra à son tour re-questionner les pratiques et les réflexions permettant une perpétuelle évolution.

Il appartient à chacun de se montrer acteur et contributeur pour faciliter sa réalisation et son enrichissement au fil des années.

Maryse Brebion
Directrice du Pôle Petite Enfance

2.1 L'historique et l'implantation géographique :

La Maison d'Accueil de Jour Petite Enfance fait partie du Pôle Petite Enfance de l'Association Résonance.

Ouvert en septembre 2008, l'établissement a pris le nom de Maison d'Accueil Pain d'Épices suite à une sollicitation faite aux parents en 2009.

Citation de Samra DAOUD « Pain d'épices », cela renvoie à la gourmandise et aussi à la diversité des cultures... Il faut plusieurs épices (donc des mélanges de culture, de personnes issues de milieux différents) pour faire cette pâtisserie si bonne et appréciée de tous ou tous les genres comme les épices, sont parfaitement intégrés.

Le projet de cet établissement a émergé suite à un constat des enseignants de maternelle où étaient scolarisés les enfants de la MECS ayant participé au Jardin d'Enfants préscolaire. En effet, ces enseignants observaient des enfants en capacité de s'inscrire dans les apprentissages de façon optimisée par rapport à d'autres issus de quartiers « sensibles ».

Pour répondre à la loi 2002.2 rénovant l'action sociale et médico-sociale et la loi 2005 favorisant l'intégration sociale, un projet a alors été réfléchi d'ouvrir un établissement accueillant des enfants de familles repérées par les Espaces Solidarité de Colmar... Celles-ci rencontrant certaines difficultés au niveau des rythmes, du lien d'attachement, du repérage des besoins de leur enfant...

Il s'agissait alors d'accompagner de très jeunes enfants dans leur développement et de soutenir la parentalité.

Initié par la Direction, le projet a ensuite été réfléchi par une équipe pluridisciplinaire validé par les administrateurs et déposé en CROSMS en 2007 qui a émis un avis favorable à sa mise en place.

Cette structure est localisée à Logelbach, sur un terrain de 3 hectares, arboré, avec deux aires de jeux aménagées et un espace ludique de découvertes s'articulant autour d'une vaste gloriette et de 3 cabanes « à thèmes ».

L'entrée principale empruntée par les familles, visiteurs et professionnels est située rue Louise Jordan.

Le site est desservi par les transports en commun colmariens.

L'établissement est ouvert en journée du lundi au vendredi excepté le mercredi après-midi. Il est fermé une partie des vacances scolaires : une semaine durant chaque période de congés scolaires et 3 semaines consécutives en été.

2.2 Les missions et arrêté d'autorisation :

L'arrêté d'autorisation est 2007-00788 en date du 26 octobre 2007. L'établissement est ouvert autour de 220 jours par an et possède une autorisation de fonctionner pour 27 places.

Etablissement de prévention atypique et innovant, ses missions s'inscrivent pleinement dans les orientations de la Loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance qui préconise de diversifier les modes de prises en charge et fait de la prévention un axe majeur. Ce dispositif s'adresse à des enfants âgés de quelques mois à 5 ans, même si la grande majorité des accueils cesse lorsque démarre la scolarité (en principe aux 3 ans de l'enfant).

Les missions spécifiques de la MAJPE s'articulent autour de trois objectifs :

- L'accompagnement et l'évaluation des enfants
- Le soutien à la parentalité
- Le travail avec les partenaires

Contrairement à d'autres établissements sur le territoire, l'accueil est basé sur le volontariat des parents et ne dépend d'aucune injonction judiciaire ni même de l'Aide Sociale à l'Enfance dans le cadre d'un accueil administratif.

2.3 L'inscription de l'établissement dans le schéma départemental :

L'établissement s'inscrit pleinement dans les orientations définies dans le Schéma Départemental de Protection de l'Enfance 2019-2023.

Le projet d'établissement et les pratiques des professionnels s'appuient sur les recommandations de l'ANESM, et s'inscrivent dans un cadre légal de référence et des axes développés au niveau des lois de protection de l'enfance.

Cet établissement répond aux grandes orientations de la Feuille de route pour la Protection de l'Enfance de Marisol TOURAINE et Laurence ROSSIGNOL, notamment l'axe : "Développer la prévention à tous les âges de l'enfance" (actions 56 à 66).²

L'accueil de jour s'appuie largement sur les travaux nationaux menés autour des 1000 premiers jours de l'enfant ainsi que sur l'arrêté du 9 mars 2022 portant création d'une charte nationale de soutien à la parentalité.

2.4 Les définitions juridiques et les conventions :

Les définitions juridiques :

L'établissement s'inscrit dans un cadre légal défini par :

- La déclaration des droits de l'enfant,
- Les articles 375 et suivants du code civil portant sur l'assistance éducative,
- L'Article L.222.5 du code de l'action sociale et des familles,
- La loi du 26/07/1998 relative à la lutte contre les exclusions,
- La loi 2002-2 dite de rénovation sociale,
- La loi du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale,
- La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté,
- Le décret 2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif et accueillant des mineurs,
- La loi du 5 mars 2007 et du 14 mars 2016 réformant la Protection de l'Enfance,
- La loi du 07 février 2022 relative à la protection des enfants prévoit des mesures visant à améliorer la situation des enfants placés,
- Le décret N° 2003-1095 du 14 novembre 2003 relatif au règlement de fonctionnement,
- La circulaire DGAS/DGS/DHOS/3C n°2005-124 du 8 mars 2005 relative à la politique de prise en charge des personnes atteintes d'autisme et de troubles envahissants du développement (TED).

Les conventions :

En tant que site qualifiant, l'établissement est habilité à accueillir des stagiaires des centres de formations. Pour ces derniers, un travail de partenariat s'engage inévitablement. Au regard de la structure nous accueillons des stagiaires des écoles d'EJE et d'AP (Auxiliaire de Puériculture). Les échanges se font pour permettre un suivi optimal de la professionnelle en devenir. Il s'agit de temps de présentation de la structure au début puis, de transmissions, d'évaluation.

² « Feuille de route pour la protection de l'enfance 2015-2017 » - Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes – Juin 2015, p.14

Conscients de la plus-value offerte par l'accompagnement des stagiaires, nous encourageons les questions et réflexions qui émanent et qui viendront nourrir et améliorer notre cheminement à destination du public accueilli.

Il est en effet essentiel de favoriser les questionnements qui vont émerger tout en gardant à l'esprit l'accompagnement indispensable à leur formation.

C'est pour nous, l'occasion de former les professionnels de demain en transmettant nos pratiques, réflexions...dans l'espoir qu'ils puissent pour certains rejoindre notre équipe de salariés.

L'association est également accréditée pour l'accueil de Services Civiques. Cela permet la découverte d'un secteur professionnel. Tout en soutenant les professionnels au niveau du quotidien, nous restons garants du fait que ce ne sont pas, pour autant, des professionnels et veillons au respect des limites de leurs missions en lien avec leur statut.

L'association des « Amis de Caroline et Gustave » composée d'une équipe de bénévoles formées et très motivés vient soutenir le personnel éducatif dans ses missions auprès des enfants et des familles tout en conservant une juste place. Elle peut intervenir en soutien à des projets, des sorties et ateliers, contribuant ainsi à l'ouverture vers l'environnement et à la socialisation. Cette association se révèle être un soutien de qualité à travers les valeurs qui sont les siennes et que les bénévoles habitent lors de leurs interventions.

Pour compléter et afin de favoriser l'ouverture indispensable vers l'environnement à l'enfant et soutenir la fonction parentale et son exercice, nous recherchons le lien avec le tissu local en termes de prestations d'animation : les piscines, la médiation animale, la fête du quartier avec le CSC, les représentations au théâtre avec la Comédie de l'Est.

Enfin, de façon à nous aider à mettre en place certains projets ou réalisations de plus grande envergure, nous sommes parfois amenés à également faire appel aux clubs service (Lions club, Rotary...).

3) Le public et son entourage :

3.1 La Population accueillie :

L'agrément de l'établissement stipule 27 places, ce qui permet d'accueillir chaque semaine une trentaine d'enfants, répartis en deux groupes de vie en fonction de leur âge et de leur développement : 14 enfants dans le groupe « Pouss'Pousse » pour les plus jeunes (moins de deux ans) et « 1,2,3 Soleil » pour 16 enfants plus grands (entre 2 et 5 ans). A noter que depuis l'obligation scolaire ramenée à 3 ans, la scolarisation des enfants est une priorité. Seuls les enfants présentant des besoins spécifiques et ne pouvant suivre une scolarité régulière restent accueillis après l'année des trois ans au sein de la MAJPE, sur la base d'une validation en commission d'admission et d'un accord parental.

Les enfants sont accueillis en journée, selon une rythmicité déterminée avec leurs parents et validée en commission d'admission. Cependant, afin que l'accueil prenne sens pour l'enfant et lui soit profitable, nous préconisons une fréquentation minimum de deux jours et demi par semaine, un temps plein correspondant à un accueil de quatre jours et demi.

Les familles habitent Colmar ou les environs proches de la structure. Le projet initial déposé en CROSMS avait mis en avant la proximité géographique du public avec l'association. Cette donne a largement changé puisqu'à l'heure actuelle, nous notons une évolution : le public accueilli ne réside plus seulement en zone urbaine prioritaire, mais également dans d'autres quartiers de la ville. En effet, la politique sociale de la ville de Colmar semble avoir eu pour conséquence de répartir les logements sociaux dans toute la ville.

En ce qui concerne la population accueillie, on relève des problématiques dans la relation parent-enfant :

- Déficit d'étayage, difficultés éducatives importantes,
- Défaut d'ajustement des réponses parentales aux besoins de l'enfant,
- Inconstance de la préoccupation pour l'enfant,
- Traumatisme précoce ou répétitif (carences et/ou inadéquation dans les soins précoces).

Chez certains parents, on retrouve un isolement social, une fragilité psychologique, des problèmes d'addiction et, depuis quelques mois, une recrudescence des situations de conflits intrafamiliaux et de violence conjugale.

Certains enfants peuvent présenter des carences grandissantes pouvant entraîner des retards de développement, au niveau des acquisitions en général, des situations de handicap (TSA, TDAH...). Ce constat connaît une évolution sensible ces dernières années.

3.2 Les modalités d'accompagnement :

3.2.1 L'admission et accueil

Commission d'admission et d'évaluation :

En amont de l'accueil à la MAJPE, les familles sont accompagnées par les services de proximité des Territoires de Solidarité de Colmar et couronne. Lors de rencontres avec les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), les travailleurs sociaux repèrent et verbalisent avec les parents les difficultés qu'ils rencontrent dans le lien avec leur enfant ou dans la prise en compte de ses besoins. La possibilité d'un accueil à la Maison d'Accueil Pain d'Epices est alors proposée. Si les parents adhèrent à cette proposition, nous organisons, dans les jours qui suivent, un temps de rencontre et de visite de l'établissement. Durant cette première prise de contact, le Chef de service renseigne les parents sur les missions de l'établissement, en quoi consiste l'accompagnement tant du côté de l'enfant que des parents. La visite doit permettre aux parents de se faire une première idée, de poser les questions afin de pouvoir prendre une décision éclairée et formaliser une demande écrite.

La demande d'accueil est élaborée en concertation entre la puéricultrice de PMI et les parents. Il s'agit d'un document dans lequel sont exposés la situation de l'enfant, son histoire et le contexte familial. Les premiers objectifs de l'accueil sont proposés, en lien avec les besoins énoncés.

Cette demande est étudiée en commission d'admission et d'évaluation, composée des trois chefs de service adjoints des Territoires de Solidarité de proximité, d'un médecin de PMI, du chef de service et du psychologue de la MAJPE.

La validation de la Commission comprend :

- Le projet retenu par la commission
- Les objectifs
- La fréquentation retenue
- La participation financière

Chaque situation peut faire l'objet d'une demande de renouvellement qui est réétudiée en commission tous les six mois. Sont également évoquées en commission les suites proposées : arrêt de l'accueil ou prolongation avec de nouveaux objectifs à définir.

L'admission et l'accueil au sein de la structure :

Suite à un avis favorable de la Commission, l'accueil peut se réaliser.

Un entretien d'admission a lieu en présence du chef de service et du psychologue (signature du contrat d'accueil, des différentes autorisations, le règlement intérieur...).

C'est aussi l'occasion de remettre la charte des droits et libertés de la personne accueillie.

Un professionnel référent est désigné par le chef de service à l'arrivée de l'enfant. C'est lui qui portera une attention plus particulière à son évolution et à son bien-être durant son passage dans le groupe de vie. Il sera un interlocuteur privilégié et parlera de l'enfant lors du projet personnalisé (PP) ou lors d'une synthèse avec des partenaires.

Un calendrier est établi en concertation avec les parents, pour permettre l'adaptation progressive qui se déroule sur une semaine environ.

Le livret d'accueil est remis aux familles par le référent de l'enfant lors de leur première rencontre.

3.2.2 La contractualisation de l'accompagnement :

La participation du parent est un incontournable à l'accueil et l'accompagnement de l'enfant.

Les échanges sont quotidiens...informels, ou formels le matin et/ou l'après-midi.

Des entretiens sont organisés régulièrement par le chef de service et/ou par le psychologue, la psychomotricienne. Des échanges s'établissent également avec les partenaires afin de partager les informations nécessaires à la continuité et la cohérence entre les différents intervenants.

Notre accompagnement comporte une part d'évaluation des compétences, des fragilités et de l'évolution de l'enfant au regard de son âge mais aussi des capacités parentales à prendre soin de l'enfant.

3.2.3 L'élaboration du Projet Personnalisé :

Suivant les préconisations de la loi 2002.2, un projet personnalisé est co-construit par les parents de chaque enfant accueilli et l'établissement.

Il s'appuie sur les observations et les transmissions quotidiennes tant des parents que de l'équipe plurielle de la structure, les échanges et les rencontres fréquentes (ateliers, actions individuelles et collectives).

L'objectif du projet personnalisé est d'élaborer ensemble les actions qui seront mises en place au domicile et sur site, afin d'accompagner au mieux l'enfant accueilli.

Il est finalisé avec les parents lors d'une rencontre formelle en présence du professionnel référent, du psychologue, du chef de service et de la puéricultrice de PMI. A l'issue de ce temps, les parents et la référente vont expliquer à l'enfant la teneur de la rencontre.

Le projet est validé par la directrice de Pôle et les parents. Un exemplaire est remis à ces derniers et l'autre est consigné dans le dossier administratif de l'enfant.

Le projet personnalisé s'inscrit en parallèle à la demande de renouvellement d'accueil adressée à la commission.

3.2.4 La sortie du dispositif :

Parents et professionnels mettent en avant l'intérêt d'évoquer cette future séparation en amont, au travers de temps divers et tissage avec le réseau de l'éco système qui constituent des jalons et favorisent un cheminement, afin que la séparation ne soit pas vécue comme une rupture.

Le passage de Pouss'Pousse vers le groupe "1,2,3 Soleil" représente ainsi une première étape : l'équipe éducative signifie aux parents la fin d'accueil chez Pouss'Pousse et le passage de leur enfant dans le groupe d'1,2,3 Soleil. Elle leur présente alors la nouvelle référente.

Les référentes se réunissent afin d'échanger les informations importantes relatives à l'enfant et sa famille (fiche d'identité, habitudes de vie, projet d'accompagnement).

S'en suit alors un temps d'adaptation et le passage des enfants en fonction de leur rythme.

De la même façon, la fin de l'accueil est accompagnée au quotidien par les professionnels qui verbalisent et discutent avec les enfants et les parents.

Une vigilance particulière durant cette période est portée sur les échanges autour de la séparation, de la projection pour la suite.

Certaines étapes contribuent à favoriser un cheminement : le passage du groupe "Pouss'Pousse" vers "1,2,3 Soleil", l'inscription à l'école maternelle, les échanges avec les professionnelles et enfin, le bilan de fin d'accueil.

Concernant la future scolarité, les dates d'inscription sont communiquées aux parents mais le parent est ensuite autonome dans sa démarche, sauf en présence d'une problématique ayant donné lieu à une reconnaissance MDPH. A ce moment-là, une collaboration étroite est mise en place pour transmission des éléments pouvant aider à la scolarisation de l'enfant.

Le bilan de fin d'accueil est organisé par le chef de service, en présence de la puéricultrice de PMI et de la référente de l'enfant. Il donne lieu à un document écrit reprenant les objectifs de départ, ceux définis lors de chaque projet personnalisé, un bilan global ainsi que les préconisations et orientations si nécessaire.

Les parents sont invités à transmettre leur point de vue concernant l'accueil et l'accompagnement. Ils peuvent aussi exprimer leurs besoins, leurs questionnements concernant la fin de l'accueil et la suite de leur parcours.

3.3 Une expression et une participation des usagers favorisés :

Si l'une de nos missions est d'accompagner la parentalité, l'enfant reste placé au centre de notre action, comme le prévoit la loi du 14 mars 2016. Les parents sont considérés comme pleinement partenaires, dans le sens où ils sont les premiers éducateurs de leur enfant, et que notre collaboration vise à permettre d'adapter notre intervention et celle du parent au bénéfice de l'enfant.

Au moment de l'accueil, les parents signent un contrat avec la direction de l'établissement et reçoivent les documents inscrits dans le dossier administratif. Les familles sont associées au projet initial élaboré avec les Espaces Solidarités.

Les valeurs affichées dans le projet associatif sont reprises par la structure. Une prise en compte de l'enfant et sa famille dans sa globalité se décline au quotidien, incluant les personnes ressources (famille élargie, amis, ...) Les professionnels se montrent à l'écoute et respectent l'histoire, la culture et les choix des parents (alimentaire, vestimentaire, habitudes de vie...).

Des rencontres peuvent être proposées aux parents avec le chef de service, en cas de besoin, pour toute demande particulière ou recadrage nécessaire.

Dans le cadre de l'accompagnement quotidien, les professionnels peuvent organiser une rencontre avec les familles autour de questionnements, de besoins spécifiques.

Pour inscrire parents et enfants à la mise en œuvre du projet, des ateliers accompagnés par les professionnels leur sont proposés. Afin de répondre au mieux aux attentes et besoins, les professionnels se réfèrent aux objectifs fixés lors du projet personnalisé pour leur proposer des ateliers ciblés.

De même, sont proposés des temps d'accompagnement personnalisés durant lesquels se retrouvent l'enfant, le(s) parent(s), et le professionnel référent, pour un temps d'activité, de jeux ou d'échange. Le professionnel et les parents réfléchissent ensemble à une difficulté rencontrée par la famille et se réfèrent aux objectifs fixés lors du projet personnalisé pour tenter de co-construire une réponse adaptée aux besoins de l'enfant.

Dans le cas d'une prise en charge spécifique en psychomotricité, psychologique ou autre, l'accord des parents est un préalable.

Diverses formes d'expression et de participation, adaptées aux possibilités de chacun sont proposées : rencontres festives, ateliers, pique-nique, journée à thème, participation aidante aux activités, groupe de parole...

Mais les parents ont aussi la possibilité de s'inscrire dans la vie de l'établissement à travers des actions ponctuelles: donner un nom à l'établissement, décorer l'enceinte, participer à la rédaction du journal interne...

Les parents peuvent émettre des souhaits, exprimer leurs attentes, évoquer leurs difficultés et besoins avec l'équipe lors des transmissions quotidiennes et/ou lors du projet personnalisé.

Ils sont encouragés explicitement à se prononcer sur la vie de l'établissement et à émettre des suggestions. Pour ce faire, un questionnaire de satisfaction annuel est remis aux familles pour recueillir leur avis sur le fonctionnement de l'établissement.

Enfin, une réunion d'expression est organisée deux fois par an, en présence de 2 professionnelles de l'équipe, du Chef de service et de la Directrice de pôle. Cette rencontre a pour objectif de recueillir les questions éventuelles, difficultés rencontrées et propositions dans un cadre formel en présence de la direction. C'est un lieu d'échange qui se veut constructif dans l'esprit d'une démarche qualité.

4) La nature de l'offre de service et son organisation :

4.1 L'accompagnement au quotidien :

Les temps forts du quotidien :

L'accueil :

Lors des transports du matin ou directement au sein de l'établissement la communication a une place prédominante afin de se dire « Bonjour » et de faire les transmissions essentielles au bon déroulement de la journée pour l'enfant (sommeil, santé, alimentation, évènement particulier...).

Les professionnelles accueillent les familles qui viennent au sein de la structure dans le vestiaire avant l'entrée dans la salle de jeux.

Selon les besoins repérés et pour le bien-être de l'enfant, elles peuvent proposer aux parents d'entrer au sein du groupe de vie.

Que les enfants soient cherchés à leur domicile ou directement ramenés au sein de l'établissement, le temps de l'accueil est le même pour tous :

La journée débute dans la salle de jeux où l'on prend le temps en jouant librement. Les professionnelles accompagnent chaque enfant afin d'assurer leur sécurité affective lors de ce temps qui marque une transition importante : la séparation avec son parent et l'arrivée au sein de la Maison d'accueil de Jour Pain d'Epices.

L'alimentation :

Manger est une fonction biologique et répond à trois impératifs : se nourrir, se socialiser et se faire plaisir.

Nous tenons à respecter l'enfant dans son individualité, par rapport à son appétit, à ses goûts, à son rythme propre (il peut prendre son temps) avec ce qui constitue son identité culturelle et familiale.

C'est un temps de convivialité : le repas est un temps très important parce qu'il permet au groupe d'enfants de se retrouver. Les professionnels ou les stagiaires, en horaire continu et en situation de travail à l'heure de repas des enfants, bénéficieront également d'un repas "thérapeutique" (à visée pédagogique) fourni par l'association. Un repas adulte est ainsi prévu pour l'encadrement de six enfant.

Les professionnels créent une ambiance propice aux échanges et au bon déroulement du repas en favorisant une installation confortable pour l'enfant et l'adulte. Le temps du repas favorise l'éveil au goût, au plaisir de manger et à la connaissance des aliments.

Préparer les enfants à venir à table est un passage important pour faire la transition entre une activité et un moment plus calme.

Notons enfin que les demandes de repas particuliers (végétarien/sans porc) sont prises en compte sur demande des parents dans le respect de leur volonté.

Le sommeil :

Au même titre que l'alimentation, le sommeil est un besoin vital et il est essentiel chez le jeune enfant car réparateur, autant que constructeur.

Notre rôle est donc de :

- Respecter les rythmes de chaque enfant à partir de l'entretien d'accueil et des transmissions,
- Connaître ses rituels d'endormissement (doudou, sucette, musique...),
- Adapter le couchage : lit à barreaux ou couchette,

- Savoir reconnaître les signes de fatigue. L'enfant dort quand il en a besoin et non quand l'adulte le décide,
- Favoriser l'endormissement en aménageant un lieu sécurisant, en mettant en place des rituels et des repères.

C'est pendant le temps de sommeil que le jeune enfant grandit et que son cerveau organise la pensée et enregistre tout ce qui a été vécu pendant la phase d'éveil. En retour, un enfant reposé est plus à même de tirer bénéfice d'activités d'éveil et de découvertes sensorielles.

Les soins :

Au même titre que se nourrir, dormir, respirer... l'hygiène corporelle fait partie des besoins vitaux et des gestes de la vie quotidienne.

L'aspect relationnel au cours des soins est prépondérant. L'enfant doit se sentir enveloppé et rassuré. C'est pourquoi, tout soin commence avec des mots dits à l'enfant sur ce qu'il va se passer, de manière à ce que l'enfant soit sujet.

L'organisation du temps du soin doit permettre d'assurer la sécurité affective et physique du jeune enfant, c'est un moment privilégié pour accompagner l'enfant dans la découverte de son schéma corporel et des sensations physiques : nommer les parties du corps, dire si c'est chaud, mouillé...

L'acquisition de la propreté est un élément essentiel du bien-être et de l'autonomie du jeune enfant. Cette dernière est amenée dans le respect de la maturation physiologique (maîtrise des sphincters) et psychologique (l'enfant doit être prêt) et dans le respect du dialogue auprès des parents demandeurs.

Les activités proposées :

Jeux libres :

Ces activités sont libres et spontanées, elles permettent aux enfants de découvrir librement les objets, les matières, les manipulations et les jeux symboliques.

Le jeu est un élément fondamental dans la structuration de l'enfant et de sa personnalité. Il lui permet de s'identifier à l'adulte, de rejouer des situations et de se confronter aux autres. Les jouets sont les accessoires du jeu, ils favorisent l'éveil et l'épanouissement de l'enfant.

L'espace est constitué de coins aménagés (dînette, poupées, jeux de construction, voitures, livres ...) où l'enfant évolue selon son goût et fait ses propres expériences.

L'adulte intervient de deux façons : d'une part, il veille au bon déroulement des situations en maintenant la sécurité physique et/ou affective de l'enfant. Il s'agit de laisser les enfants régler leurs différends eux-mêmes et de n'intervenir qu'au besoin, sans devancer leurs réactions sauf quand il y a danger pour l'un ou l'autre. C'est un temps d'observations. D'autre part, l'adulte peut être sollicité pour être acteur dans le jeu libre, soit parce que l'enfant lui signifie, soit parce qu'il montre des signes d'ennui.

L'essentiel est de se mettre « à la hauteur » de l'enfant et de le guider dans ses découvertes.

Activités dirigées :

Toutes les activités proposées aux enfants visent à favoriser leur développement physique, affectif et cognitif ainsi que leur capacité à intégrer une collectivité.

Elles ne sont pas obligatoires, mais deviennent un plaisir auquel l'enfant participe de façon volontaire.

Ce sont des activités ou jeux d'éveil proposés par l'adulte avec une ou plusieurs consignes définies (attendre son tour, respecter les consignes du jeu, le ranger...). Elles naissent de nos observations. La durée est adaptée en fonction de la difficulté, de l'âge et des capacités/compétences des enfants.

Peuvent être proposés :

- Un éveil artistique : peinture, craies grasses, encre, gommettes...
- Un éveil sensoriel, manipulation (semoule, maïzena, mousse à raser, pâte à modeler, pâte à sel), jeux d'eau, cuisine, bulles, sentir différentes odeurs, goûter...
- Un éveil langagier : lecture, comptines, jeux de doigts, imagiers...
- De la construction logique : Duplos®, poupées à habiller/déshabiller, encastrements, enfilage de perles, puzzles...
- Un éveil intellectuel : loto, dominos, jeux de société ...

Les accompagnements personnalisés, un outil au service de la parentalité :

Il s'agit pour le parent de se mobiliser au niveau d'une difficulté précise qu'il rencontre avec son enfant. Les accompagnements personnalisés s'adressent aux familles en difficultés dans leur quotidien. Il s'agit d'accompagner individuellement parents et enfants.

L'accompagnement personnalisé est construit avec les parents. Par le biais d'entretiens ayant pour but :

- De proposer un espace d'écoute en vue de favoriser l'émergence et l'élaboration de la problématique quotidienne entre parents/enfant.
- D'élaborer avec les familles des propositions d'accompagnements et d'actions qui seront mises en place tant à domicile que sur site.

Accompagné par le professionnel, le parent réfléchit à la difficulté qu'il a lui-même repérée, envisage des pistes de résolution qu'il expérimente en présence de la professionnelle référente.

Ces accompagnements personnalisés ont pour objectifs :

- De consolider et/ou restaurer le lien parents/enfants à partir de supports ludiques.
- De rechercher activement des solutions pratiques et personnalisées pour pallier aux difficultés quotidiennes.

Les ateliers parents/enfants :

Ce sont des accompagnements collectifs proposés aux familles afin de réaliser des activités avec leurs enfants. (Cuisine, sorties, médiation animale...).

Ces ateliers ont pour objectifs de :

- Favoriser le lien parents/enfants par le biais d'activités,
- Valoriser les compétences parentales,
- Favoriser l'échange sur les questions parentales,
- Développer l'écoute, le soutien entre parents et enfants,
- Utiliser l'activité comme moyen de rencontres et de discussion,
- Ouvrir vers l'environnement et ses possibilités.

Les temps de convivialité :

Notre calendrier est rythmé par des moments importants comme Noël, Carnaval et la fête de fin d'année qui donnent lieu à de grands moments festifs.

Les familles sont alors invitées à partager ces temps forts qui s'organisent sous forme de goûters, de spectacles, de Kermesse.

Notre volonté est bien d'associer au maximum les parents selon leurs envies et leurs savoirs faire.

Ces temps festifs ont pour objectifs de :

- Créer du lien social au travers d'un moment de convivialité
- Rompre avec l'isolement

Des activités dédiées aux parents :

La structure propose aussi des ateliers collectifs à destination des parents : café des parents, ateliers créatifs, sorties au théâtre, cuisine....

Il s'agit ici d'offrir un espace de rencontres et d'échanges entre adultes...et d'ouverture vers d'autres expériences en lien avec la nature, la culture.

Ces accompagnements ont pour objectifs de :

- Valoriser les compétences parentales,
- Utiliser l'activité comme moyen de rencontres et de discussion,
- Favoriser l'échange sur les questions parentales et sur le quotidien,
- Développer l'écoute, le soutien entre parents,
- Rompre l'isolement et créer du lien social.

Un séjour famille annuel :

Chaque année, la MAJPE propose un séjour famille pour les parents et les enfants accueillis. Il s'agit de partir pour deux nuitées dans un gîte de la Région. C'est l'occasion pour les familles de partager un moment privilégié avec leur enfant, d'expérimenter la parentalité différemment, de prendre du temps pour elles, de rencontrer d'autres parents et d'échanger avec les professionnels et les bénévoles présents.

Une formation parents-professionnels :

Régulièrement, une formation transversale autour d'une thématique sollicitée par les parents ou repérée par les professionnels est proposée. C'est l'occasion d'approfondir et d'harmoniser ses connaissances sur un thème (les besoins de l'enfant, le jeu, l'alimentation, le sommeil, l'acquisition du langage). C'est également une façon de donner ou redonner du pouvoir d'agir aux parents en leur permettant de développer de nouvelles compétences et connaissances qu'ils mettront ensuite en pratique avec leurs enfants.

4.2 L'accompagnement à la santé :

L'accompagnement à la santé est porté principalement par la PMI. Cependant, en grande proximité avec les familles, nous sommes attentifs et à l'écoute des inquiétudes et questionnements et soutenons le parent dans toute démarche de soin.

4.3 Les prestations éducatives :

L'accueil vise à soutenir l'enfant dans son développement, par l'observation de ses compétences et ses capacités. L'ajustement de la réponse selon les besoins spécifiques de chacun, dans ce cadre collectif, doit permettre de prévenir les carences, l'installation de troubles (psychoaffectifs, relationnels, de comportement, cognitifs, etc...) qui entraveraient le bon développement de l'enfant et la construction de sa personnalité. Certains besoins sont des besoins vitaux : boire, manger, dormir. Et d'autres besoins sont liés à son développement moteur et psychologique: sécurité affective et matérielle, acquisition des repères, autonomie, apprentissage des interactions, apprentissage du respect de soi et des autres...

Dans la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, l'objectif est d'accompagner l'enfant dans son épanouissement, dans ses apprentissages en lui offrant un cadre et des repères sécurisants où il pourra expérimenter sous le regard bienveillant des professionnels.

L'accompagnement Individualisé :

Lors d'un nouvel accueil, un référent est présenté à l'enfant et ses parents.

Par la suite, l'enfant bénéficiera d'un accompagnement quotidien individualisé lors des temps forts : changes, repas, siestes, arrivée/départ...

Régulièrement, un accompagnement personnalisé est proposé à l'enfant et son (ses) parent(s) avec la référente.

Et n'oublions pas les anniversaires qui sont l'occasion d'une fête pour chaque enfant.

L'accompagnement collectif :

Un des objectifs de l'accueil au sein de l'établissement concerne la socialisation et l'apprentissage des règles du « vivre ensemble ». Aussi, l'enfant est accompagné dans ses échanges avec les autres enfants à travers les ateliers en petits groupes au quotidien, lors des repas, au moment des jeux libres.

Sans oublier les ateliers parents enfants et les rencontres festives (Noël, carnaval et kermesse).

Ainsi, l'organisation de la journée, l'alternance entre les temps collectifs et les temps individuels, l'aménagement de l'espace, les activités et les ateliers proposés sont pensés pour répondre aux besoins repérés.

Un atelier est réfléchi en équipe afin de l'installer dans la durée; il est aussi défini par un cadre, un lieu, une rythmicité et par le groupe qui y participe. Le professionnel qui propose un atelier définit des objectifs généraux, mais également individuels pour chaque participant.

Au quotidien, diverses activités sont proposées aux enfants : activités de maternage, d'éveil, sensorielles, motrices, cognitives, des sorties, etc...

Il s'agit de soutenir l'enfant dans son évolution et de lui proposer de nouvelles expérimentations en lien avec son âge et son développement. Un outil a été élaboré à cet effet sous la forme d'un tableau reprenant le type d'activités proposées et leurs objectifs.

L'accompagnement des enfants présentant des besoins spécifiques :

L'accueil permet le repérage précoce et la prise en compte des difficultés par l'équipe pluridisciplinaire et par une prise en charge thérapeutique (psychologue et psychomotricienne). Les enfants pour lesquels sont repérés des besoins spécifiques sont accompagnés et orientés vers des services adaptés (CAMSP, PIJ, etc...). L'accueil au sein de l'établissement peut se poursuivre jusqu'à ce que les conditions soient réunies pour une scolarisation adaptée : notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) en vue de l'obtention d'un Accompagnant à la Vie Scolaire (AVS), scolarisation progressive ou à temps partiel, etc...

La démarche de soutien à la parentalité :

C'est ce travail direct auprès des familles qui fait la spécificité de la MAJPE. Certes, l'accompagnement de l'enfant au quotidien occupe largement les professionnels. Toutefois, la dynamique de prévention secondaire est à l'œuvre à partir du moment où les parents sont largement impliqués dans cette démarche. Aussi, valoriser les compétences parentales, donner ou redonner du pouvoir d'agir aux parents et encourager la pair-aidance sont les axes forts de la démarche de soutien à la parentalité mise en œuvre par les professionnels. En s'inspirant de l'approche systémique, il s'agit d'accompagner les parents, les familles dans l'identification de leurs besoins, de leurs difficultés et de les aider à trouver leurs auto-solutions pour y remédier. Ainsi, cet étayage de proximité ne se supplée pas aux fonctions parentales mais vient en soutien concret dans tous les temps forts du quotidien.

4.4 Les prestations paramédicales :

L'accompagnement psychologique :

La petite enfance est une période fondamentale dans la construction de l'être humain. Elle va déterminer pour une grande part son devenir, son caractère, ses penchants...L'objectif de la présence d'un psychologue à la MAJPE est de favoriser le bien-être et l'épanouissement des enfants afin de permettre le meilleur développement cognitif et social possible. Cela passe donc essentiellement par un travail auprès des jeunes mais également de sa famille. L'enfant de par sa dépendance à l'adulte ne peut être considéré indépendamment de son milieu de vie, de son entourage ; l'objectif étant de travailler en réelle collaboration avec la famille.

Le psychologue a pour vocation de générer et d'offrir des espaces d'écoute et d'échanges que ce soit auprès des familles accueillies (enfants et parents) mais aussi auprès des professionnels pour permettre à la parole de circuler le plus possible et de favoriser la réflexion. Pour cela il est nécessaire de s'adapter continuellement et d'essayer de créer un climat de confiance.

Au-delà de l'écoute, le psychologue peut avoir également un rôle d'évaluation. Dans certaines situations, il utilise des tests spécifiques à sa fonction afin de réaliser un bilan psychologique et de déterminer plus finement les compétences et les difficultés de la personne rencontrée.

Un accompagnement psychologique peut être proposé de manière ponctuelle ou régulière. Parfois il est nécessaire d'orienter également l'enfant ou la famille vers d'autres partenaires. (psychiatrie infanto-juvénile, psychiatrie, CAMSP ...).

Les moyens :

Observations sur les groupes auprès des enfants :

1 à 2 fois par semaine le psychologue passe dans les lieux de vie des enfants afin d'observer leurs comportements, les relations qu'ils entretiennent avec leurs pairs et les adultes, leurs jeux... Ces temps d'observation complètent les observations faites par les professionnels du quotidien...

Rencontres individuelles avec l'enfant ou/et les parents :

Pour un soutien psychologique régulier, pour faire le point avec les parents sur le suivi de leur enfant, pour échanger à chaque fois que les parents en éprouvent le besoin, quand l'enfant ou le parent se trouve dans un passage difficile, lors d'un bilan, ...

Un rendez-vous non obligatoire est systématiquement proposé aux familles en début d'accueil.

Temps de rencontre formel ou informel avec les familles :

Lors de l'admission, du projet personnalisé de l'enfant, des rencontres festives, quand un parent amène ou vient chercher son enfant à l'établissement, ...

Participations aux différentes réunions :

Réunions de service, temps de rencontre avec les équipes, réunions de synthèse internes et externes, réunions d'établissement, réunions de mutualisation, ...

Groupe de parole pour parents « le café des parents » :

Organisé afin de leur permettre de s'exprimer dans le respect des uns et des autres. Au-delà de la réappropriation de leur histoire, les objectifs principaux de ce partage sont d'éviter l'isolement en montrant à chacun que ses expériences, ses difficultés... peuvent se ressembler d'une famille à l'autre, peuvent être parfois dépassées, mieux vécues en étant partagées, ...

L'accompagnement en psychomotricité :

La psychomotricité est une profession paramédicale régit par le décret 88-659 du 6 mai 1988.

Elle prend en compte l'être humain dans sa globalité, mettant en évidence la relation existante entre le corps (motricité et sensorialité) et le psychisme (émotion, cognition, relation à l'autre).

Le psychomotricien aide son patient à trouver et retrouver un équilibre psycho-corporel, à mieux prendre conscience de son corps, à le maîtriser, à en faire un instrument capable de s'exprimer et de communiquer. La psychomotricité permet de vivre et d'expérimenter une unité sensori-motrice, émotionnelle et psychique.

Il détecte les troubles ou retard de développement psychomoteur (difficultés dans les acquisitions motrices, troubles du tonus, dans l'interaction ou dans le jeu, difficultés au niveau des coordinations, trouble de l'attention, carences psycho-affectives, syndrome...) par des temps d'observations sur les deux groupes et en effectuant des bilans psychomoteurs.

Il propose aux enfants présentant des troubles psychomoteurs, un accompagnement psychomoteur individuel, hebdomadaire, dans la salle de psychomotricité. Les actes de psychomotricité s'appuient sur un projet thérapeutique qui découle du bilan psychomoteur et se font sous prescription médicale du médecin traitant de famille ou de la PMI. Ils s'effectuent avec l'accord préalable des parents qui deviennent partenaires de l'accompagnement psychomoteur.

Il accompagne les parents à cheminer vers une certaine réalité développementale de leur enfant lors d'échanges autour du bilan psychomoteur et du projet personnalisé.

Il travaille en équipe pluridisciplinaire afin d'ajuster au mieux l'accompagnement des enfants au quotidien dans les groupes, lors des temps de transmission et des réunions de service.

Il échange avec les partenaires extérieurs en participant aux réunions de synthèse et en leur transmettant les bilans et comptes rendus psychomoteurs.

4.5 Les prestations de transport :

En fonction des besoins de la famille, de son lieu de résidence, de problématiques liées au déplacement, une solution de transport peut être proposée par la MAJPE. Aussi, le matin, à partir de 8h et l'après-midi après 15h, un système de ramassage est mis en place. L'enfant est cherché au domicile parental le matin et ramené au même endroit le soir.

Ce système de ramassage ne doit toutefois pas se suppléer à l'engagement des parents à s'impliquer au sein de la MAJPE, ce qui passe notamment par leur présence régulière au sein du service. En effet, lors des transports, les transmissions sont succinctes et par souci de confidentialité certains points ne peuvent être évoqués à ce moment-là.

Afin de travailler la parentalité de façon plus approfondie, il importe que les parents participent activement aux différentes rencontres proposées au sein du service. Dès lors, le système de transport tend à faire exception et un travail autour de la recherche d'autres solutions est mis en place pour qu'il s'agisse d'une démarche éducative et non d'une prestation de service.

4.6 Les prestations des services transversaux :

L'ensemble des professionnels des services transversaux exercent leurs missions dans le souci du bien être des usagers et de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail pour leurs collègues, dans le respect des règles de confidentialité et de la vie privée.

4.6.1 Le secrétariat d'accueil :

L'Accueil :

L'accueil a en charge l'accueil physique et téléphonique des usagers, des familles, des professionnels, des partenaires...

Cet accueil se fait selon plusieurs principes : réserver un accueil souriant et professionnel, orienter efficacement les demandeurs, aiguiller les appels des correspondants, maîtriser les techniques d'accueil et les bonnes pratiques vis-à-vis des usagers, des familles et des professionnels.

Le Secrétariat :

Le secrétariat a en charge la création et le suivi des dossiers administratifs des usagers, il gère le processus des admissions / radiations et émet la facturation.

Le secrétariat a également en charge diverses tâches administratives dans le cadre de l'accompagnement des établissements, ainsi que la mise en forme de journaux à l'attention des parents.

4.6.2 Le service logistique :

L'entretien du Linge :

Le service lingerie a en charge le nettoyage, séchage, repassage et pliage du linge de l'ensemble des pôles petite enfance, parentalité et insertion et handicap de Résonance. Le linge est ensuite trié et redistribué dans les différents services. Pour les autres pôles cela est traité en interne.

Le service lingerie réceptionne les marchandises, gère les stocks et distribue les couches dans les différents services des établissements.

L'entretien des locaux :

L'ensemble de l'équipe veille à la propreté des locaux en assurant les travaux de nettoyage courant (espaces de vie) et ponctuel des bâtiments, tout en respectant les règles d'hygiène et les protocoles de nettoyage mis en place.

Le service réceptionne également les marchandises, gère les stocks et distribue les commandes de produits d'hygiène et lessiviels dans les différents services des établissements.

Un travail de collaboration est en place avec les équipes éducatives, afin de favoriser leur intervention lorsque les enfants sont en activités, ou pour planifier les nettoyages « à fond ».

Entre autres, le personnel porte une attention au matériel défectueux et le signale aux responsables.

Enfin un nettoyage à l'eau est mis en place afin d'éviter les conséquences de certains produits, de favoriser l'écologie et de limiter les dépenses.

4.6.3 Le service sécurité et patrimoine :

Le service sécurité et patrimoine a pour but d'apporter une assistance technique à tous les établissements de l'Association.

Sa raison d'être est de suivre et de maintenir en bon état de fonctionnement tous les bâtiments, installations et véhicules pour un accueil de qualité des usagers et des professionnels ceci afin d'assurer la conformité des établissements par rapport à la réglementation, à la sécurité incendie et au plan vigipirate.

Le service a également pour but d'avoir du personnel et des usagers accueillis dans des conditions de sécurité optimales, entraînés aux exercices d'urgences avec une parfaite connaissance des procédures, des gestes et de la conduite à tenir en cas d'urgence.

Le service sécurité et patrimoine œuvre aussi à mettre en place et maintenir un bon niveau de sûreté dans les établissements, à entraîner son personnel et usagers et à appliquer les procédures en cas d'intrusion ou d'attaque terroriste.

Le service sécurité et patrimoine offre un large éventail de compétences à travers une grande diversité de métiers permettant de répondre aux besoins et urgences les plus variés. Afin de pouvoir satisfaire au mieux aux exigences réglementaires d'entretien et de sécurité, les contrats de maintenance et de contrôles des établissements sont centralisés au service sécurité et patrimoine. Une vision globale de tous les établissements permet au service de négocier les contrats annuellement pour une meilleure maîtrise des coûts. La réalisation de contrats pour tous les sites crée aussi un impact non négligeable lors des opérations dépannage (rapidité des prestations, livraisons des matériels).

Le service organise les interventions sur tous les sites et les gère par priorité. Les problèmes liés à la sécurité des personnes et des biens sont au sommet des priorités, puis ceux concernant le fonctionnement des installations techniques et enfin les demandes de travaux pour le confort sont traitées. Le service est capable de s'adapter aux urgences et aux imprévus inhérents aux activités des établissements.

Le service gère également la prévention des risques professionnels, analyse les accidents du travail et met en œuvre des actions pour éviter leur renouvellement. Il met en œuvre un programme de prévention des risques défini chaque année et basé sur notre analyse du document unique d'évaluation des risques professionnels. Il est force de propositions pour que l'association se dote de solutions et d'outils en lien avec les problématiques actuelles et à venir.

Enfin, le service accompagne les établissements et les professionnels dans la mise en place de nouveaux projets et développements, il est intégré en amont dans les études et apporte son savoir-faire et son expérience terrain.

4.6.4 Le service informatique :

Le Service Informatique assure le suivi, l'entretien et la maintenance du parc informatique de l'Association. Partie intégrante des services supports, il est aux services de tous les pôles.

Le Service Informatique a pour missions :

- Assurer la gestion du logiciel usager pour la centralisation des informations relatives aux résidents,
- Assurer le support technique, la mise à jour, la maintenance et l'inventaire du matériel et des logiciels,
- Assurer la bonne marche du système informatique dans sa globalité,
- Donner les conseils, et assurer la formation au profit des utilisateurs sur les nouvelles technologies pour leur en permettre la bonne prise en main,
- Fournir les conseils sur le choix des matériels et des logiciels,
- Participer à améliorer la communication interne, en favorisant le choix de matériels et logiciels adaptés au travail de groupe, à la taille et à l'architecture de l'Association,
- Assurer la gestion des accès des dossiers partagés,
- Elaborer et mettre en œuvre des manuels de procédures informatiques ainsi que des manuels de supports pour la formation des utilisateurs,
- Gérer le suivi des impressions au regard des défis financiers et environnementaux actuels (surcoûts, préservation des ressources...),
- Protéger et sécuriser la structure des menaces potentielles,
- En lien avec la chargée de projet et de qualité, mettre en conformité les systèmes et leurs utilisations en rapport avec la législation (RGPD),

Le fonctionnement optimal d'une structure repose sur les activités menées au sein des nombreuses divisions qui la composent. En particulier, du service informatique qui se retrouve au cœur de la gestion du travail et qui contribue grandement à l'avancement des tâches.

C'est en ce sens que le Service Informatique se doit de porter un regard précis et constant sur le système, afin d'en dresser un état des lieux détaillé et de toujours pouvoir prévoir les futurs besoins des utilisateurs. Il permet d'éviter de disperser les ressources en répondants aux besoins exacts de la structure. Dans son rôle de conseiller, il sait proposer les technologies les plus adaptées et prend part aux décisions en amont et tout au long de l'avancement des projets de l'Association.

4.6.5 La restauration :

Le service est externalisé via un partenariat avec un prestataire spécialisé. Son rôle est multiple : présenter une gamme de menus équilibrés, s'adapter aux nourrissons, aux enfants et adolescents polyhandicapés jusqu'à 21 ans, aux enfants concernés par les tranches d'âge de 3 à 18 ans, ainsi que pour les adultes accueillis en établissement.

Sa fonction au sein des établissements est de créer un service restauration le plus performant possible auprès des résidents : santé, saveurs, goût, sont les motivations de ce service, d'autant qu'il bénéficie d'une cuisine centrale sur chacun des sites Colmar et Mulhouse.

Le service restauration participe à la prise en charge des usagers accueillis puisqu'il a en charge l'élaboration des repas dans le souci du respect des normes HACCP.

5) Le travail en réseau :

5.1 Les partenaires :

Nous travaillons avec les partenaires suivants :

- Les territoires de solidarité et notamment la PMI
- L'Aide Sociale à l'Enfance,
- L'inspection académique,
- Les écoles maternelles du secteur
- Les enseignantes référentes
- La MDPH
- Le CAMSP
- Le service de Psychiatrie-infanto-juvénile Colmar
- L'Adom'aide 68, Service d'aide à domicile (TISF)
- Les services de l'insertion (Pôle Emploi par exemple)
- Les partenaires de santé (infirmiers libéraux, médecins généralistes, médecins spécialistes, diététicienne, ...)
- Le service social des mairies
- L'UDAF 68
- Les professionnels en libéral (orthophonistes, psychologues...)
- Tous les établissements ayant accueilli les enfants avant la mesure (ASE/MDPH/SIE 68) ou /et les accueillants par la suite
- Collectif Or du Commun Andolsheim
- L'association de bénévoles « les amis de Caroline et Gustave »
- La CAF
- Le théâtre de Colmar
- Le LAEP
- Le Centre Socio-culturel de Colmar

Les bénévoles :

La question du bénévolat est indissociable de l'histoire de l'établissement.

L'Association « les amis de Caroline et Gustave » regroupe actuellement 28 bénévoles. Les personnes engagées dans cette Association, ont tout d'abord un entretien, avec la présidente, lors duquel est pris en compte leurs attentes, propositions et où leur est présenté et remis la « Charte de l'Association des bénévoles ». Cette Charte va poser le cadre de l'engagement pris et clarifier les droits et devoirs du bénévole et tout particulièrement le fait qu'il soit soumis au secret professionnel. C'est par la signature d'une convention de partenariat que l'engagement du bénévole est formalisé.

Au sein de l'Association Résonance, une attention toute particulière est portée à la participation des bénévoles en termes d'enjeux et de disponibilités.

Être bénévole signifie donner une partie de son temps libre à l'établissement pour intervenir auprès des enfants ou adolescents toujours sous couvert des professionnels. Ils sont un soutien ponctuel, c'est sur la demande des professionnels qu'ils se rendent disponibles, s'ils le souhaitent et ne se substituent en aucun cas à ceux-ci. Les accompagnements peuvent être individuels comme collectifs.

Les bénévoles ont été sollicités dans le cadre de l'élaboration du projet d'établissement pour transmettre leur vision de leurs rôles et fonctions au sein de l'organisation.

La parole est aux bénévoles :

« *Ma vision de mon engagement à Résonance* », paroles de bénévoles :

« *Etre bénévole à Résonance, c'est avant tout aller à la rencontre des personnes accompagnées et tisser des liens avec les enfants, les familles et les professionnels. En donnant de notre temps, en partageant nos savoir-faire, nous avons le sentiment de nous rendre utiles. Ce qui motive notre action est ce plaisir d'apporter du bonheur aux enfants, aux familles, de voir la joie dans les regards. Il y a cette réciprocité. Nous nous investissons, mais en retour nous recevons beaucoup en termes d'échanges et de tendresse partagée. Etre bénévole, nous donne un but, un rythme à nos journées.* »

« *Nos activités bénévoles à Résonance se déclinent de plusieurs manières. Le plus souvent il s'agit d'interventions programmées et régulières sur la base de sollicitations des professionnels. Parfois, il s'agit d'une demande ponctuelle et nous nous mettons à disposition pour répondre à un besoin identifié. Nous apprécions tout particulièrement d'être associés à l'élaboration des projets en amont et d'y prendre part activement. Les moyens matériels mis à notre disposition sont appréciés de tous et permettent de répondre au mieux à la demande des professionnels et aux besoins des familles.* »

« *Dans le cadre de notre engagement bénévole, nous avons tous des compétences diverses et nous apprécions de pouvoir les mettre au service de l'Association. Certains d'entre nous interviennent régulièrement au sein du Lieu d'Accueil Enfants Parents, d'autres prennent part à des sorties piscine, patinoire, nature, bibliothèques, pique-nique, équithérapie, visites de musées, sorties sportives... Il peut arriver que nous accompagnions un enfant en visite-parloir, ou dans le cadre de la mise en œuvre de son projet (changement d'établissement, apparentement...). De l'accompagnement scolaire, des activités bricolage, de la couture ou des ateliers en fonctions des saisons sont également au programme de l'année.*

Lors des séjours familles ou des rencontres avec les parents auxquelles nous prenons part, des liens forts peuvent se nouer.

La liste est loin d'être exhaustive, les bénévoles ne ménagent pas leur énergie pour récolter des fonds qui permettront ensuite de mettre sur pieds des projets pour les enfants et les familles. Ainsi, nous participons à des courses solidaires, à l'organisation de marathons et d'autres manifestations locales. »

6) Les principes d'intervention :

6.1 La gestion des paradoxes :

Une vigilance est portée aux paradoxes rencontrés du fait de notre cadre d'action :

- Le tissage d'une relation de confiance et une évaluation des compétences
- L'accompagnement personnalisé et ajusté du parent avec son enfant inscrit dans un parcours, une histoire et ses propres vulnérabilités au sein d'un collectif
- Le soutien nécessaire à la parentalité et la recherche de l'autonomie des familles,

Autant de paradoxes que nous rencontrons et sur lesquels il est essentiel de poser une réflexion sur les pratiques.

Le travail en réseau, le croisement des compétences mais aussi, les échanges avec les parents, leurs questions, leurs difficultés, leurs témoignages sont autant d'occasions de nous réinterroger.

6.2 Le Positionnement des professionnels à l'égard des usagers : le respect des droits :

Comme le veut la loi 2002-2, le livret d'accueil et une charte des droits et libertés du public accueilli sont remis aux parents à l'admission de leur enfant. Ces documents présentent de façon explicite la question des droits de la personne accueillie.

Les professionnels s'inscrivent dans le respect et les valeurs affichées dans cette charte. L'accent est largement mis sur la notion d'utilisateur au centre, du respect de sa dignité et de son intimité et de la place des parents, détenteur de l'autorité parentale, dans le projet de leur enfant.

Ainsi, une attention particulière est portée aux attentes et aux besoins exprimés par les personnes accompagnées.

Les équipes sont sensibilisées à la nécessité de rendre compte de l'accompagnement qui est dispensé au travers d'observations quotidiennes écrites, de notes d'incident, de compte rendu de visites par exemple. Un logiciel de gestion du dossier de l'utilisateur informatisé permet aujourd'hui d'inscrire ces éléments de façon sécurisée, unique tout en s'inscrivant dans une démarche éthique.

Enfin, le parent est informé (sauf si cela ne s'inscrit pas dans l'intérêt de l'enfant) de toute note d'information et/ou rapport adressé à l'extérieur, documents sur lesquels, la notion de secret partagé est obligatoirement mentionnée.

6.3 L'évaluation de la qualité :

De même, nous nous appuyons sur, l'instruction ministérielle du 14 mars 2007, ainsi que la loi du 07 février 2022, pour préciser notre politique de développement de la bientraitance et de renforcement de la lutte contre la maltraitance, notamment en matière de gestion du personnel, de formation et de contrôle.

Les responsables légaux ont accès à la liste arrêtée par le président de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), le préfet et l'agence régionale de santé (ARS), des personnes ayant autorité, extérieure à notre structure, à laquelle ils peuvent faire appel et qui sont autorisées à visiter l'établissement à tout moment.

Un système d'évaluation de l'impact des prestations fournies :

Dans la continuité du travail autour du Projet Associatif (PA), l'association déploie un pilotage de son plan stratégique sur 5 ans. Trois programmes sont identifiés dont l'un, rattaché à l'axe 3 du PA consiste à traiter la mise en place d'un système d'évaluation de l'impact des prestations. Il s'agit pour notre association de convaincre nos parties prenantes externes (financeurs, politiques, partenaires, ...) de l'intérêt de notre action afin qu'elles nous soutiennent, mais également, en interne, d'accompagner l'amélioration des pratiques afin de maximiser l'efficacité et l'impact généré. Toutefois, cette mesure est en prise avec une complexité multiforme. Ainsi que le résume Geoff Mulgan (2010), « *le principal obstacle [à la mesure de la valeur sociale] est de considérer que la valeur sociale est une chose objective, déterminée et stable. A partir du moment où on aborde la valeur sociale comme étant subjective, malléable et variable, on crée de meilleures mesures pour l'évaluer* ».

S'engager dans une démarche d'évaluation d'impact social nécessite donc d'accepter cette subjectivité et ses conséquences en termes d'incertitude, d'approximation et d'instabilité.

Nous pensons que la production d'idées nouvelles sur un mode collaboratif et transversal favorise l'intelligence collective et la cohésion d'équipe. En mêlant au sein d'un même projet des expertises, on gagne en agilité et ainsi les professionnels sortent de leurs objectifs habituels et vont au-delà de leurs capacités.

Quelques pistes opérationnelles ont été évoquées :

- La transformation digitale de certains outils dont l'enquête de satisfaction. La mesure de l'impact des prestations sera ainsi facilitée tout au long du séjour de l'utilisateur et au-delà de sa prise en charge.
- La transformation et l'amélioration du cahier des charges de l'outil informatique dédié aux usagers permettra de mesurer finement l'évolution du public, sa progression et ses apprentissages ainsi que le profil des personnes accompagnées et ses caractéristiques mais aussi le nombre d'intervention réalisée par domaine d'activité.
- Imaginer un processus et/ou un outil adapté par service afin de mesurer les réalisations, les résultats avec effets observables à court terme et démontrer l'impact de nos prestations sur le long terme. L'identification d'indicateurs de mesure significatifs par service nous permettra de rendre compte aux parties prenantes, de communiquer sur notre activité en améliorant ainsi le service rendu aux personnes accompagnées.

Dans le cadre d'un processus alliant transparence, rigueur et pragmatisme, les informations collectées et analysées seront alors autant d'éléments de réponse, partiels mais utiles, pour nous accompagner dans le dialogue avec nos partenaires et pour maximiser notre impact social.

Une démarche de progrès continu et d'innovation :

De façon à s'inscrire dans une démarche de progrès continu, une participation active des équipes éducatives et thérapeutiques est recherchée dans l'élaboration de projets. La réflexion partagée, la recherche du sens de l'accompagnement, le questionnement sur les pratiques sont autant de leviers pour mobiliser et professionnaliser.

Nous pouvons citer en exemple, la réflexion autour des projets de groupe, un plan de développement des compétences ciblé, la mise en place d'une formation en interne pour les moins diplômés, une veille sur les besoins du Territoire, des réponses aux appels à projets...

L'objectif principal du Pôle est de faire évoluer les pratiques de manière à s'adapter au mieux aux besoins de la personne accompagnée et à apporter une réponse en corrélation à ses capacités, au plus près des besoins de chacun et ceci à partir de son histoire et de son projet de vie.

Une base de références théoriques a été pensée, afin de soutenir les professionnels dans leur pratique au quotidien. Elle a pour objectif de nourrir la réflexion, d'offrir des pistes aux questionnements, et d'ouvrir toujours de nouvelles portes. Cet outil qui se veut didactique, ludique et apprenant est accessible à volonté, il a vocation à développer nos compétences, nos connaissances, en offrant une source de références théoriques, de vidéo, de liens vers des documents professionnels.

Une politique de prévention et de lutte contre la maltraitance :

La maltraitance vise toute personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement.

Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non. Leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle.

Particulièrement engagée pour garantir une bien traitance institutionnelle, l'association Résonance promeut une politique inscrite dans le respect, la participation et le pouvoir d'agir du public accueilli. Soucieux de se montrer transparent et dans le « faire ensemble » le parent ou représentant légal, l'adolescent et l'enfant (en fonction de son âge) sont destinataires des outils de la loi 2022.2. Vigilants à prendre en compte et respecter leurs droits, à les impliquer dans la vie de l'établissement, à les accompagner dans leur projet, la disponibilité et l'écoute sont des axes forts que nous développons au quotidien.

Du côté des professionnels, nous favorisons en premier lieu un management bienveillant et de proximité. En se montrant à l'écoute des besoins, des moyens, dans le respect des professionnels, des locaux et des biens mis à disposition, en donnant du sens aux actions, persuadés que chacun a sa place dans l'accompagnement des enfants et des familles. Chacun a sa place et chacun doit se sentir responsable quelle que soit sa mission, maillon d'une chaîne au service de l'utilisateur. Le travail en équipe suppose alors une recherche de cohérence, de concertation qui si elle est mise à mal doit alerter en vue d'apporter une amélioration, voire correction si cela paraît nécessaire. Ainsi le processus des sanctions est réfléchi institutionnellement et est garant pour stopper tout débordement ou faute professionnelle pour tendre vers l'objectif de notre politique associative : « 0 maltraitance ».

Au-delà, le Plan de Développement des Compétences est un élément fort pour contribuer à la formation continue des équipes éducatives et paramédicales, dans l'intérêt du public accompagné. Aussi celui-ci est pensé pour enrichir les connaissances et questionner les pratiques (Groupe d'Analyse de Pratiques, de réflexivité ...).

De plus, les réunions d'équipes, les groupes de travail à thématiques, les temps de transmissions, les outils et documents ressources partagés sur le serveur informatique, le logiciel usagers sont autant de pistes permettant de positionner l'enfant et sa famille au centre de nos attentions.

Enfin, les projets de groupes, co construits avec les équipes, s'articulent autour des besoins fondamentaux de la personne accompagnée, ils sont notre témoignage pratique et concret de la politique de prévention et lutte contre la maltraitance.

Une auto-évaluation comme outil de pilotage dans la démarche d'amélioration continue de la qualité :

L'auto évaluation ne remet pas en cause nos savoirs, nos savoir-faire ou savoir-être, mais a pour but d'aller vers un mieux-faire et mieux-être professionnel. C'est un levier de mobilisation des équipes pluridisciplinaires. Elle permet d'adopter une démarche d'amélioration continue au sein du Pôle, de définir les axes à retravailler en se fixant des objectifs qui précisent clairement les attendus pour les usagers.

Il est important d'interroger nos pratiques au travers d'une approche globale, incluant le regard de la personne accompagnée.

La loi du 24 juillet 2019 fait entrer l'évaluation des ESMS dans une nouvelle étape qui offre un outil commun d'analyse et d'évaluation externe, élaboré par l'HAS. Ce nouveau référentiel va constituer le socle du dispositif d'évaluation. Il répertorie les exigences à satisfaire par les professionnels au sein du pôle et devient un document support pour réaliser les auto évaluations de manière autonome.

Ce travail a été mené, sous forme de groupe de travail, sur le premier semestre 2022. Une veille à la participation d'un maximum de professionnels a été mise en place. L'ensemble de l'auto évaluation a été transmise à l'autorité de tarification de laquelle l'établissement dépend.

L'auto évaluation va être finalisé par la construction d'un plan d'amélioration. Cet outil prend la forme d'un tableau qui regroupe l'ensemble des actions à mettre en œuvre, les moyens mobilisés et les échéances prévues sur un calendrier pouvant aller jusqu'à 2 ans. L'auto évaluation va servir comme outil de référence lors de la conduite de l'évaluation externe. Cette dernière une fois terminée aboutira à l'élaboration d'un rapport d'évaluation par l'organisme autorisé en charge de celle-ci. L'établissement présentera, pour tout critère impératif coté à 1, 2 ou 3 un nouveau plan d'action spécifique à l'autorité de tarification.

La date de la prochaine évaluation externe nous sera communiqué en octobre 2022.

Modalités de régulations des dysfonctionnements :

Les dysfonctionnements ont plusieurs sources d'origines. Ils peuvent être dus à une défaillance matérielle et/ou une erreur humaine dont les causes ne peuvent être laissées sans réponse. Il est important pour pouvoir les traiter, et veiller à ce que cela ne se reproduise pas, de mettre en place des temps de « modalités de régulations de dysfonctionnements ». Afin de pouvoir faire en sorte que cette démarche s'inscrive dans la culture de l'Association il faut avant tout faire taire la peur et le silence et faire valoir l'intérêt pour tous d'un climat constructif en s'y associant en vue de « sécuriser » les usagers et les professionnels.

L'origine de ces démarches d'analyses collectives part d'une interrogation en équipe sur les pratiques et l'organisation mise en place dans un but identique qui est d'améliorer la qualité d'accompagnement des usagers d'une part en sensibilisant les professionnels sur les risques potentiels encourus par les usagers d'autre part. Ces temps se font systématiquement lors des réunions d'équipes chaque semaine, dont ce sujet est mis à l'OJ, et peuvent ne pas être abordés si rien n'est à signaler. Cela peut aussi être sur des temps formels, hors réunions d'équipes, mais consacré à cet objet. Dans tous les cas un écrit recensant chaque situation doit être rédigé et acté dans le document dédié à cet effet, dit « tableau de suivi », qui permettra de suivre cette défaillance.

Il s'agit de recueillir rétrospectivement et méthodiquement les données en identifiant s'il s'agit d'événements graves ou précurseurs. Il faut ensuite chercher à comprendre ce qui s'est passé afin de mettre en place une ou des actions permettant d'éviter définitivement leur reconduction. Les fiches d'événements indésirables (FEI), outils de remontées des informations, sont étudiées en équipe et les incidents non transmis, mais connus, sont aussi abordés afin de faire comprendre à chacun qu'il faut réaliser systématiquement des FEI car tout se sait et l'intérêt sécuritaire de tous est vraiment l'objectif.

Ces sujets sont abordés automatiquement en présence d'un cadre hiérarchique qui va encourager la parole en toute bienveillance et sans jugement. Les actions sont notées dans un document nommé « tableau de suivi » et classé en fonction :

- Du thème : matériel ou humaine (cause du dysfonctionnement),
- De la défaillance survenue : matériel ou humaine (sur quoi ou qui a impacté la défaillance),
- De la raison de la défaillance : conséquence et sa gravité,
- De l'analyse des résultats obtenus : permettant d'orienter les actions correctives,
- De l'actions ou les actions à réaliser basées sur un calendrier.

A la fin de ce tableau se trouve un plan de réévaluation des situations afin de veiller à ce qu'elles ne se reproduisent pas dans le temps. En fonction de l'importance du dysfonctionnement et/ou de sa répétition ce sujet est repris systématiquement avec la direction générale et le CODIR de Résonance. La communication au sens large permet d'éviter que cela puisse se passer dans un autre pôle et de réfléchir collectivement à des actions différentes ou plus importantes.

7) Les professionnels et les compétences mobilisées :

7.1 Des compétences et des qualifications indispensables :

Sous la responsabilité de la directrice de pôle :

- Chef de service
- Psychologue
- Psychomotricienne
- Educatrice de jeunes enfants
- Auxiliaire de puériculture
- Aide-soignante
- Accompagnante éducative et sociale
- Agent de soin

L'accompagnement du public accueilli nécessite certaines compétences et savoirs. Cela suppose :

- Une expertise dans le domaine du développement du jeune enfant (physique, psychique, moteur, cognitif...),
- Une connaissance des différents types d'attachement et leur manifestation,
- Savoir développer les qualités d'observation, d'écoute et d'empathie,
- Savoir détecter les signes de souffrance chez l'enfant et de vulnérabilité parentale,
- Une capacité à observer, analyser, transmettre et échanger avec les parents et entre professionnels,
- Faire preuve d'adaptabilité et de créativité pour offrir un accompagnement adapté.

L'équipe est plurielle, composée de professionnels issus de formations différentes, spécialisés dans la petite enfance. Cette pluridisciplinarité favorise le fait d'avoir un regard et des approches complémentaires.

L'analyse et les réflexions conjointes développent des réponses innovantes et adaptées à la singularité de chaque enfant et famille et permettent une expertise ciblée.

L'établissement accueille aussi des stagiaires ou des jeunes en service civique.

7.2 La dynamique du travail en équipe :

Au sein de la MAJPE, la dynamique d'équipe à l'œuvre met l'accent sur la pluridisciplinarité et l'intérêt de la multiplicité des regards posés sur l'enfant et sa famille. Chaque professionnel, au regard de ses qualifications, sa fiche de poste et ses compétences apporte son savoir-faire et sa technicité.

Dans un souci de cohérence, l'accent est mis sur la communication interne. En effet, celle-ci est essentielle dans l'intérêt de l'enfant et de son parent, elle permet une cohérence des projets et une réelle collaboration au sein de l'équipe.

Ainsi, si la MAJPE est constitué de deux unités, c'est bien une seule équipe qui agit auprès des familles en portant un projet commun.

L'écoute, l'information, l'accompagnement, et le travail en partenariat constituent les missions principales qui s'articulent ainsi :

- Mise en place, coordination, accompagnement des actions éducatives, pédagogiques, et activités d'animation en lien avec les besoins du public accueilli et en adéquation avec le projet de service.
- Accompagnement et soutien du travail réalisé auprès des enfants et des familles en coordonnant la mise en place du PP dans une démarche partenariale, et en renforçant la collaboration entre les différents intervenants.

7.3 Les outils :

Nous utilisons au quotidien un logiciel appelé Easy Suit où l'ensemble des informations concernant l'enfant et son parent est centralisé. Il est consulté et alimenté quotidiennement par l'équipe plurielle.

Les observations/transmissions sur les enfants et les familles sont rédigées via cette plateforme par chaque professionnel, ce qui permet à l'équipe de s'appuyer sur ce logiciel pour rédiger les différents écrits liés au parcours de l'enfant (projet personnalisé, rapport d'évolution...).

Ce logiciel permet de centraliser les informations et observations liées aux familles accueillies et ainsi, avoir un regard plus global et complémentaire sur l'enfant et son environnement. Les dossiers des enfants sont complets. On y retrouve les informations nécessaires pour un accompagnement de qualité (régime alimentaire, dates d'échéances de l'accompagnement, numéros de téléphone utiles, allergies...).

L'ensemble de l'équipe plurielle a accès au logiciel : équipe éducative, chef de service, directrice, équipe paramédicale.

7.4 Les réunions :

Les réunions institutionnelles :

Les réunions institutionnelles représentent un atout en termes de communication efficiente, de partage et mutualisation des connaissances. C'est la raison pour laquelle elles sont rythmées et anticipées. Chaque réunion donne lieu à un compte rendu qui acte les décisions prises.

Nous pouvons ici citer le CODIR élargi par exemple qui réunit tous les cadres hiérarchiques de l'association.

En interne :

Avec la Direction :

La chef de service rencontre à un rythme hebdomadaire la directrice de pôle. L'objectif est de faire un point partagé sur les situations, l'organisation et transmettre les informations de part et d'autres.

La chef de service et la psychologue se rencontrent de façon bi mensuelle avec la directrice de pôle pour une réflexion partagée.

Une fois par mois, une réunion directrice de pôle et les 3 chefs de service du Pôle Petite Enfance (Pouponnière MECS et MAJPE) se réunissent pour la construction de nouveaux outils, un partage d'expériences et une mutualisation des compétences.

A un rythme trimestriel, une réunion de réflexion/échanges est organisée à l'initiative de la directrice de pôle pour faire se rencontrer les psychologues, les chefs de service et la directrice.

Une intervention de la directrice en réunion d'équipes se fait en moyenne de façon trimestrielle voire plus en fonction des besoins repérés.

Au niveau de l'équipe plurielle :

L'accompagnement, tant individuel que collectif, est organisé et réfléchi en réunion: les points de vue sont partagés, les analyses sont croisées. Les décisions sont validées par le chef de service et porteuses de sens pour l'ensemble de l'équipe.

Réunion d'équipe :

Une réunion d'équipe hebdomadaire est organisée pour chaque équipe avec la présence des professionnels du groupe, la psychologue, la chef de service et une fois sur deux la psychomotricienne.

Lors de ces réunions sont abordées les questions de fonctionnement et d'organisation.

De plus, les professionnels échangent leurs observations et constats concernant les enfants en vue de les transmettre aux parents lors de la construction du projet personnalisé.

Temps de transmission par équipe :

Une fois par semaine, un temps de transmission par équipe est mis en place avec la psychologue et la psychomotricienne.

Réunion de mutualisation :

Une fois par mois tous les professionnels de la Maison d'Accueil de Jour Petite Enfance « Pain d'Epices » se retrouvent lors d'une réunion de mutualisation. Durant cette rencontre la chef de service transmet les informations concernant toute l'équipe.

En outre, sont requestionnés, construits et réfléchis les pratiques professionnelles, et les projets afin d'assurer une qualité de l'accompagnement proposé.

Temps de rencontre avec la chef de service :

Une fois par semaine l'éducatrice de jeunes enfants de chaque équipe rencontre la chef de service afin de faire le point sur des questions d'organisation et transmettre les informations importantes.

L'éducatrice de jeunes enfants concerte en amont ses collègues et veille à faire le lien entre l'équipe et la chef de service.

Une rencontre a lieu entre la chef de service, la psychologue et la psychomotricienne de façon bimensuelle, afin d'évoquer les besoins spécifiques de certains enfants.

Au-delà des temps de réunions institutionnelles, nous pouvons également évoquer, les temps consacrés aux transmissions écrites régulières consignées dans le dossier de chaque enfant, mais aussi tous ces temps informels au service d'une cohésion d'équipe efficiente dans l'intérêt de l'enfant.

7.5 Les formations :

Le plan de développement des compétences a pour objectif d'assurer l'adaptation des professionnels à leur poste de travail.

En s'appuyant sur les besoins repérés, les entretiens individuels et professionnels, les projets en devenir en lien avec une vision stratégique, il est construit par l'équipe de cadres hiérarchiques et validé par la direction avec un passage au CSE.

Ainsi, compte tenu de l'évolution des publics accompagnés, après avoir ciblé la théorie de l'attachement et les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance, au Pôle Petite Enfance, le focus sera mis, les prochaines années, sur l'observation fine et l'accompagnement des enfants avec autisme.

Au-delà, la formation se réalise en interne via les documents ressources accessibles à tous et notamment la base de références théoriques, mais aussi les réunions thématiques et de réactualisation.

8) L'évolution et le développement au regard des besoins :

8.1 La progression et le développement :

Au service d'un public vulnérable depuis de nombreuses années, l'Association Résonance a su s'ouvrir et s'adapter aux demandes et besoins du Territoire.

Ainsi, ces dernières années, l'association a démontré son dynamisme et sa réflexion :

- En 2008 création de la Maison d'Accueil Petite Enfance « Pain d'Épices », établissement positionné massivement sur la Prévention,
- En 2012, proposition d'une expérimentation à moyens constants en lien avec les placements alternatifs séquentiels et à domicile, s'inscrivant ainsi dans les orientations de la loi 2007 : ouverture de la Maison d'Enfants Ouverte « la Courte Échelle ».
- En 2013, mise en place du Service Éducatif d'Accompagnement à Domicile Renforcée (SEADR) suite validation du département,
- En 2019, création du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) Bout d'ficelle sur Colmar dans le but de développer la prévention primaire,
- En 2020, création d'un dispositif innovant, l'Accueil de Jour Parent Jeune Enfant (AJPJE) sur le versant de la prévention secondaire.

Par un positionnement professionnel répondant à la spécificité propre à chacun de ces établissements, ces types d'accompagnement ont sensiblement fait évoluer le regard porté par l'ensemble des professionnels au sein du Pôle Petite Enfance et ce notamment en ce qui concerne l'accompagnement proposé aux familles et la notion de parentalité.

La mise en œuvre de tous ces projets a développé le partage d'expériences avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, les Territoires de Solidarité, et nos partenaires de terrain pour accompagner les familles dans leur projet de vie.

Les observations, le travail en réseau avec différents services, les formations mises en place et les évaluations ont aidé à la professionnalisation.

Aujourd'hui, soucieux d'asseoir l'existant et mettant en avant notre expertise auprès des jeunes enfants en protection de l'enfance, nous candidations à l'appel à projet lancé par la CeA concernant la création d'un accueil de jour protection de l'enfance pour les 0/6ans.

D'autres projets se profilent sur d'autres territoires définis en zone blanche. La réflexion partenariale a débuté dans l'objectif d'apporter notre contribution sur le versant de la prévention secondaire en implantant des services en réponse aux besoins identifiés.

Pour conclure, de façon à poursuivre une démarche dynamique, la volonté affichée est bel et bien de s'inscrire dans la recherche et l'innovation, en poursuivant le développement de services, prenant en compte les différentes mesures qui nous sont confiées, avec pour objectif, la fluidité des parcours en favorisant pleinement l'accès aux ressources de l'environnement.

8.2 Le plan d'action :

Le plan d'action rassemble en un tableau l'ensemble des fiches actions, de manière synthétique :

Maison d'Accueil de Jour Petite Enfance	
Fiche action N°1	Contenu : Mise en place d'une amplitude plus large de l'ouverture en journée Échéance : 2022/2023 Service concerné : MAJPE Responsable institutionnel : Directrice du Pôle
Fiche action N°2	Contenu : Développer l'axe Nature Culture Échéance : 2023 Service concerné : MAJPE Responsable institutionnel : Directrice du Pôle
Fiche action N°3	Contenu : Penser le PPE Échéance : 2023 Service concerné : MAJPE Responsable institutionnel : Direction du Pôle
Fiche action N°4	Contenu : Créer un comité de retour d'expériences Échéance : 2023 Service concerné : MAJPE Responsable institutionnel : Directrice du Pôle
Fiche action N°5	Contenu : Développer le dispositif sur un autre territoire Échéance : 2023/2024 Service concerné : MAJPE Responsable institutionnel : Directrice du Pôle

8.3 Les fiches actions :

Maison d'Accueil de Jour Petite Enfance	
Fiche action N°1	
Mise en place d'une amplitude plus large de l'ouverture en journée	
Objectifs :	S'ajuster aux besoins des personnes accompagnées
Groupe projet :	Cheffe de service /équipe éducative
Sous la responsabilité de :	Directrice du Pôle
Personnes concernées :	Familles accueillies
Moyens à mettre en œuvre :	Nouveau déroulé
Échéancier :	2022/2023
Indicateurs :	Utilisation des créneaux par les familles
Analyse globale :	Prise en compte des contexte de vie de façon élargie (formation, insertion..) Retour analytique de la plus-value de ce changement

Maison d'Accueil de jour Petite Enfance	
Fiche action N°2	
Développer l'axe Nature Culture	
Objectifs :	Favoriser l'ouverture au monde, à la culture et à l'environnement des familles et des enfants accueillis
Groupe projet :	Equipe éducative et thérapeutes
Sous la responsabilité de :	Directrice du Pôle
Personnes concernées :	Familles accompagnées
Moyens à mettre en œuvre :	Proposer des sorties régulières aux familles dans la nature (forêt, montagne) Mise en œuvre d'ateliers d'éveil à la culture (musique) de sorties culturelles, visites de musées, rencontre avec des artistes
Échéancier :	2023
Indicateurs :	Eveil de l'enfant, stimulation, évolution du lien parents-enfants, notion de plaisir dans la parentalité, volonté parentale de s'inscrire dans les projets proposés
Analyse globale :	Utiliser les outils de médiation que sont la culture et le contact avec la nature pour permettre la rencontre avec les familles accompagnées et répondre aux besoins d'équilibre et d'épanouissement de l'enfant.

Maison d'Accueil de Jour Petite Enfance	
Fiche action N°3	
Penser le PPE	
Objectifs :	Prendre en compte l'enfant dans sa globalité en veillant à la continuité de parcours. Impliquer concrètement les parents dans la construction du projet pour leur enfant.
Groupe projet :	Cheffe de Service/psychologue/équipe éducative et en partenariat avec la CeA (Territoires de solidarité et PMI)
Sous la responsabilité de :	Directrice du Pôle
Personnes concernées :	Enfants accueillis et leurs parents
Moyens à mettre en œuvre :	Temps de réunions partenariales (PMI et chefs de services des Territoires de solidarité permettant un travail autour de l'utilisation des outils /fiches techniques
Échéancier :	2023/2024
Indicateurs :	Elaboration d'outils (vadémécum pour remplir le PPE, grille d'observation de l'enfant, réflexion autour de la méthodologie de co-construction d'objectifs avec la famille)
Analyse globale :	Implication des parents dans le projet de leur enfant au travers de la co-construction de ce projet

Maison d'Accueil de Jour Petite Enfance	
Fiche action N°4	
Créer un comité de retour d'expérience	
Objectifs :	Mettre en place des actions correctives suite aux événements indésirables Eviter la réitération des événements indésirables
Groupe projet :	Cheffe de Service, équipe pluri professionnelle
Sous la responsabilité de :	Directrice du Pôle
Personnes concernées :	Les professionnels de l'établissement
Moyens à mettre en œuvre :	Désigner les professionnels composant le CREX Construire les outils adéquats Rédiger une procédure de gestion des Événements Indésirables
Échéancier :	2023
Indicateurs :	Les professionnels ont connaissance de la procédure Événements Indésirables Des actions correctives sont mises en place et respectées
Analyse globale :	Le comité se rencontre tous les trois mois Diminution voire suppression des Événements Indésirables

Maison d'Accueil de Jour Petite Enfance	
Fiche action N°5	
Développer le dispositif sur un autre territoire	
Objectifs :	Favoriser la prévention
Groupe projet :	Directrice / Cheffe de Service
Sous la responsabilité de :	Directrice du Pôle
Personnes concernées :	Même public mais sur un autre territoire
Moyens à mettre en œuvre :	Elaboration d'un projet co construit avec les espaces solidarités de la CeA
Échéancier :	2023/2024
Indicateurs :	Création d'un nouveau service
Analyse globale :	Réponse au plan de prévention et des 1000 premiers jours Analyse du taux d'occupation

A

AAC :	Appel à Candidature
AACG :	L'Association des Amis de Caroline et Gustave
AAM :	Appel à Manifestation
AAP :	Appel à Projet
ADOM'AIDE 68 :	Service de TISF (Technicienne d'Interventions Sociales et Familiales)
AED :	Action éducative à domicile
AEMO :	Assistante éducative en milieu ouvert
AES :	Accompagnant Éducatif et Social
AESH :	Accompagnement d'Élève en Situation de Handicap
AGL :	Aide à la Gestion Locative
AJPJE :	Accueil de Jour Parent Jeune Enfant
ALT :	Allocation de Logement Temporaire
AMI :	Appel à Manifestation d'Intérêt
AML :	Aide à la Médiation Locative remplacée par AGL
ANESM :	Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des établissements et services Sociaux et Médico-sociaux
AP :	Accueil Provisoire
AP :	Auxiliaire Puéricultrice
APAMAD :	Association pour l'Accompagnement et le Maintien à Domicile
ARS :	Agence Régionale de Santé
ARSEA :	Association Régionale Spécialisé d'action sociale d'Éducation et d'Animation
ASE :	Aide Sociale à l'Enfance
ASLL :	Accompagnement Social Lié au Logement
ASS :	Assistant de Service Social
AVDL :	Accompagnement Vers et Dans le Logement
AVS :	Accompagnants à la Vie Scolaire

B

BOP :	Budget Opérationnel de Programme
-------	----------------------------------

C

CA :	Conseil d'Administration
CAF :	Contrat d'Accompagnement Familial (terminologie interne)
CAMSP :	Centre d'Action Médico-social Précoce
CATTP :	Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel
CD :	Conseil départemental (ex Conseil Général)
CD68 :	Conseil Départemental du Haut-Rhin
CDD :	Contrat à Durée Déterminée
CDI :	Contrat à Durée Indéterminée
CDRS :	Centre Départemental de Repos et de Soins
CDS :	Chef de Service Éducatif
CE :	Comité d'Entreprise
CEA :	Collectivité Européenne d'Alsace
CESF :	Conseiller en Économie Social et Familial
CFEJE :	Centre de Formation d'Éducateurs de Jeunes Enfants
CHRS :	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHSCT :	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CIDE :	Convention Internationale des Droits de l'Enfant
CIF :	Congé Individuel de Formation
CJC :	Consultations Jeunes Consommateurs
CJM :	Contrat Jeune Majeur
CMPP :	Centre Médico-Pédagogique et Psychologique
CMS :	Centre Médico-Social (Espaces Solidarité)
CODIR :	Comité de Direction

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPEA : Centre Psychothérapique pour Enfants et Adolescents
CPERD : Centre Parental Expérimental Renforcé Diffus
CPF : Compte Personnel de Formation
CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CRA : Centre Ressource Autisme
CRPGE : Centre Ressource Polyhandicap Grand Est
CRIPS : Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes et des Signalements
CSAPA : Centre de Soin et d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
CSE : Comité Social et Économique
CSP : Comportements Sexuels Problématiques
CVS : Conseil de la Vie Sociale
C2PE : Commission de Projet Parents Enfants

D

DASE : Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance
DDETSP : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations
DIAF : Document Individuel d'Accueil de la Famille
DIPC : Document Individuel de Prise en Charge
DISF : Document Individuel de Soutien Familial
DLC : Date Limite de Conservation
DSF : Diagnostic Social et Financier
DUI : Dossier de l'Usager Informatisé
DVH : Droits de Visite et d'Hébergement

E

EEAP : Établissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés
EDIPA : Équipe Diagnostic et d'Intervention Précoce de l'Autisme
EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
EJE : Éducatrice de Jeunes Enfants
EPEI : Établissement de Placement Éducatif et d'Insertion
ES : Éducateur Spécialisé
ESMS : Établissements et Services Médico-Sociaux
ESTES : École supérieure en travail éducatif et social de Strasbourg
ETP : Équivalent Temps Plein

F

FAE : Foyer d'Accueil Éducatif
FEHAP : Fédération d'Établissement Hospitalier et d'Assistance Privée à but non lucratif
FEI : Fiches d'Événements Indésirables
FSL : Fonds Solidarité Logement

G

GAM : Groupe d'Accueil Modulable
GAPP : Groupe d'Analyse des Pratiques Professionnelles
GED : Gestion Électronique des Documents
GHCA : Groupement Hospitalier du Centre Alsace
GPF : Groupe Polyhandicap France

H

HAS : Haute Autorité de Santé

I

IDE : Infirmier Diplômé d'État
IEM : Institut d'Éducation Motrice
IFCAAD : Institut de Formation au Travail Éducatif et Social
ISSM : Institut Supérieur Social de Mulhouse
IME : Institut Médico Éducatif
IMP : Institut Médico-Professionnel
IMPRO : Institut Médicoprofessionnel
ITEP : Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique

J

JAF : Juge aux Affaires Familiales
JAL : Journal d'Annonces Légales
JAP : Juge d'application des peines
JE : Juge des Enfants
JNA : Jeunes Non Accompagnés

L

LAEP : Lieu d'Accueil Enfants-Parents
LPE : Lutte contre la Précarité Énergétique

M

MAJPE : Maison d'Accueil de Jour Petite Enfance
ME : Médiation Énergie
MDA : Maison des Adolescents
MDF : Maison Des Familles
MDPH : Maison Départementale de la Personne Handicapée
ME : Moniteur Éducateur
MECS : Maison d'Enfants à Caractère Social
MNA : Mineurs Non Accompagnés
MSJ : Maison Saint-Jean

N

NAO : Négociation Annuelle Obligatoire

O

OAE : Offre d'Accueil en Établissement
OJ : Ordre du Jour
OPP : Ordonnance Provisoire de Placement

P

PA : Pôle Adolescence
PA : Projet Associatif
PAD : Placement à domicile
PADR : Placement à Domicile Relai
PAG : Pôle Administration Générale
PAL : Pôle Accueil et Loisirs
PDC : Plan de Développement des Compétences
PE : Placement Extérieur
PE : Pôle Enfance
PE : Pupille de l'État – Enfant né sous anonymat
PEC : Prise en Charge
PGAF : Projet Global d'Accompagnement de la Famille
PH : Pôle Handicap

PIJ : Psychiatrie infanto-juvénile
PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse
PMI : Protection Maternelle et Infantile
PP : Projet Personnalisé
PPA : Projet Personnalisé d'Accompagnement
PPE : Projet Personnalisé pour l'Enfant
PPE : Pôle Petite Enfance
PPI : Pôle Parentalité et Insertion
PPS : Projet Personnalisé de Scolarité
PPSMJ : Personne Placée Sous-Main de Justice

R

RAN : Report A Nouveau
RBPP : Recommandations de Bonne Pratique Professionnelle
RE : Référente Enfant
REAAP : Réseau d'Écoute, d'Aide et d'Appui à la Parentalité
RF : Référente Famille
RFME : Rencontres Familiales Médiatisées Externalisées
RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données
RPE : Rapport de Protection de l'Enfance
RPS : Risques Psycho-Sociaux

S

SASP : Service d'Accompagnement et de Soutien à la Parentalité
SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SEADR : Service Éducatif d'Accompagnement à Domicile Renforcé
SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SEPIA : Suicide Écoute Prévention Intervention auprès des Ados
SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile
SIAO : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation
SIE : Service d'Investigations Éducatives
SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
SROMS : Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale
STP : Stress Toxique Précoce

T

TED : Troubles Envahissants du Développement
TISF : Technicienne d'Intervention en Travail Social et Familial
TPE : Tribunal Pour Enfants
TSA : Trouble du Spectre de l'Autisme

U

UEEP : Unité d'Enseignement Externalisée pour Élèves Polyhandicapés
UEMA : Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme
ULIS : Unités Localisées pour l'Inclusion
UPA : Unités Pour Adolescents

V

VAD : Visite à Domicile
VAE : Validation des Acquis d'Expériences
VM : Visites Médiatisées



Résonance
leur avenir, notre futur

10 chemin des Confins, 68124 Logelbach, France

Tél : 03 89 27 04 01

Email : info@resonance.alsace

www.resonance.alsace